RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LA COUARDE-SUR-MER

DE 2010 A 2018
ET PRÉVISIONS POUR 2019

I. GENERALITES

I.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.
Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.
Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.
Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org.

I.2 Avant tout chose…

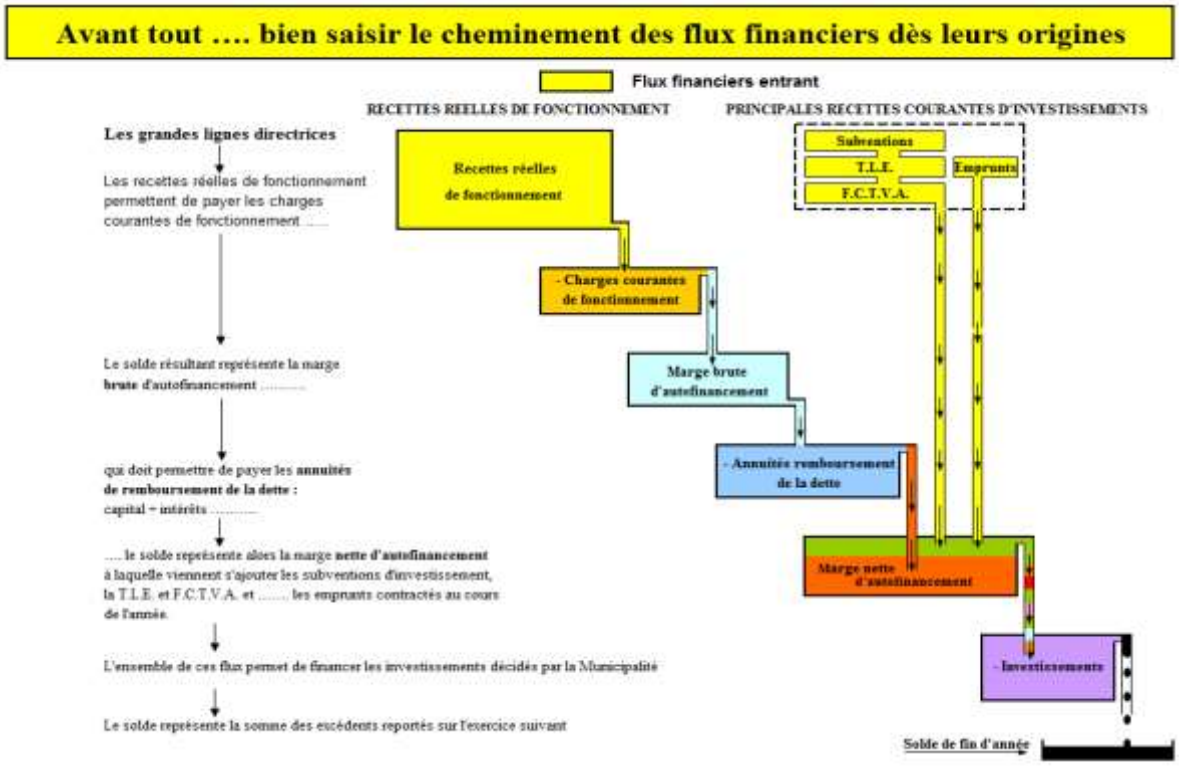

I.3 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.
Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».
Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.
Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.
Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur

usure (voiture, télévision, réfrigérateur…). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.
Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.
Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.
Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?
Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement.
Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.
Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année.
Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

I.4 Quelques définitions de base

I.4.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.
En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité…).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

I.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.
En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,

- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.
Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

I.4.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

I.4.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.
Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

I.4.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).
Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

I.5 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.
Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financier dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrons alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

I.6 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune de La Couarde-sur-Mer ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.
Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

II. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

La commune de La Couarde-sur-Mer suit et gère cinq budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,

- le Budget Annexe du « Camping Le Remondeau »,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe des « Bâtiments d'activité agricole »,
- le Budget Annexe de la « Zone de Mouillage ».

II.1 Généralités

Pour l'année N :
- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

II.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

II.3 Budget Annexe « Camping Le Remondeau »

C'est le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de La Couarde-sur-Mer, permettant le suivi de la gestion du camping municipal.

Le résultat de l'exercice 2018, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 15,2 k€.

Ses éléments sont consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.4 Budget Annexe Ecotaxe

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Pour mémoire en 2018, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles (60 k€) : la quote-part annuelle versée à la commune sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Ile de Ré,
  - en dépenses réelles (70 k€) : une série de charges autorisées par la législation comme des fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien de terrains, des études et recherches, des charges de personnel…,
- dans la Section d'Investissement :
  - en recettes réelles : 25 k€ d'excédents capitalisés de l'exercice précédent,
  - en dépenses réelles : 2 k€ d'achats de mobilier.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :
- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.5 Budget Annexe « Bâtiments d'activité agricole »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de bâtiments dédiés aux activités agricoles de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget porte un peu d'endettement suite à la souscription, en 2006, d'un emprunt de 62 000 €.

Pour mémoire en 2018, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles (7 k€) : des locations,

    - en dépenses réelles (6 k€) : des honoraires, des charges d'intérêts…,
- dans la Section d'Investissement :
    - en recettes réelles : 4 k€ de réserves capitalisées de l'exercice précédent,
    - en dépenses réelles : 5 k€ de remboursement de capital sur emprunt bancaire.

Le résultat de l'exercice 2018, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 0,6 k€.

Ses éléments sont consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.6 Budget Annexe « Zone de Mouillage »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de la zone de mouillage pour bateaux de plaisance de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget porte un peu d'endettement suite à la souscription, en 2014, d'un emprunt de 44 123,85 €.

Pour mémoire en 2018, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
    - en recettes réelles : des locations (21 k€),
    - en dépenses réelles : des frais d'études et de recherches, des impôts et taxes, des charges d'intérêts… (13 k€),
- dans la Section d'Investissement :
    - en recettes réelles : des réserves capitalisées de l'exercice précédent et des dépôts et cautionnements reçus (9 k€),
    - en dépenses réelles : des remboursements de capital sur emprunt bancaire et des dépôts et cautionnements versés (12 k€).

Le résultat de l'exercice 2018, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 4,7 k€.

Ses éléments sont consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

III. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2019 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017 ET 2018

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

III.1 Budget Général ou Budget Principal

III.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2017 et 2018

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2017 et 2018 : (CA 2018 – CA 2017) / CA 2017.

III.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	624 314,14	651 626,44	4%
Charges de personnel, frais assimilés	1 103 633,44	1 142 052,65	3%
Atténuations de produits	55 411,00	58 833,00	6%
Autres charges de gestion courante	221 105,38	191 551,08	-13%
Total des dépenses de gestion courante	2 004 463,96	2 044 063,17	2%
Charges financières	128 004,02	117 119,84	-9%
Charges exceptionnelles	1 015,00	6 921,60	582%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2 133 482,98**	**2 168 104,61**	**2%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	20 853,05	38 665,47	85%
Produits services, domaine et ventes diverses	135 203,78	181 416,16	34%
Impôts et taxes	2 136 972,17	2 337 281,77	9%
Dotations et participations	513 408,51	486 200,68	-5%
Autres produits de gestion courante	178 817,10	189 221,67	6%
Total des recettes de gestion courante	2 985 254,61	3 232 785,75	8%
Produits financiers	12,85	12,85	0%
Produits exceptionnels	10 277,76	31 145,93	203%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**2 995 545,22**	**3 263 944,53**	**9%**

III.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	68 469,50	2 773,38	-96%
Total des opérations d'équipement	606 498,13	1 220 609,20	101%
Total des dépenses d'équipement	674 967,63	1 223 382,58	81%
Subventions d'investissement	7 185,18		-100%
Emprunts et dettes assimilées	393 867,81	246 274,56	-37%
Dépôts et cautionnements reçus		1 400,00	-
Total des dépenses financières	401 052,99	247 674,56	-38%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 076 020,62**	**1 471 057,14**	**37%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	557 140,90	71 367,72	-87%
Total des recettes d'équipement	557 140,90	71 367,72	-87%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	365 003,47	96 580,53	-74%
Excédents de fonctionnement capitalisés	360 851,52	604 342,97	67%
Dépôts et cautionnements reçus	1 250,00	100,00	-92%
Autres immobilisations financières		1 400,00	-
Total des recettes financières	727 104,99	702 423,50	-3%
Total des recettes réelles d'investissement	**1 284 245,89**	**773 791,22**	**-40%**

III.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2019 et du Compte Administratif (CA) 2018

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2018 :
(CA 2018 – BP 2018) / BP 2018.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2019 et les réalisations de 2018 :
(BP 2019 – CA 2018) / CA 2018.

III.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2018	CA 2018	Ecart	BP 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	752 950,00	651 626,44	-13%	837 750,00	29%
Charges de personnel, frais assimilés	1 171 500,00	1 142 052,65	-3%	1 185 900,00	4%
Atténuations de produits	60 000,00	58 833,00	-2%	60 000,00	2%
Autres charges de gestion courante	195 400,00	191 551,08	-2%	214 100,00	12%
Total des dépenses de gestion courante	2 179 850,00	2 044 063,17	-6%	2 297 750,00	12%
Charges financières	117 200,00	117 119,84	0%	108 500,00	-7%
Charges exceptionnelles	9 100,00	6 921,60	-24%	3 000,00	-57%
Dotations provisions semi-budgétaires	238 000,00		-100%	265 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2 544 150,00**	**2 168 104,61**	**-15%**	**2 674 250,00**	**23%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	34 980,62	38 665,47	11%	14 414,09	-63%
Produits services, domaine et ventes diverses	158 000,00	181 416,16	15%	132 400,00	-27%
Impôts et taxes	2 191 000,00	2 337 281,77	7%	1 984 100,00	-15%
Dotations et participations	485 600,00	486 200,68	0%	476 300,00	-2%
Autres produits de gestion courante	191 000,00	189 221,67	-1%	196 300,00	4%
Total des recettes de gestion courante	3 060 580,62	3 232 785,75	6%	2 803 514,09	-13%
Produits financiers		12,85	-		-100%
Produits exceptionnels	11 600,00	31 145,93	168%	2 300,00	-93%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**3 072 180,62**	**3 263 944,53**	**6%**	**2 805 814,09**	**-14%**

III.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2018	CA 2018	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00			-100%		-
Immobilisations corporelles	28 007,35	2 773,38	16 751,00	-90%	51 751,00	1766%
Total des opérations d'équipement	1 872 285,00	1 220 609,20	580 434,41	-35%	1 407 544,41	15%
Total des dépenses d'équipement	1 915 292,35	1 223 382,58	597 185,41	-36%	1 459 295,41	19%
Emprunts et dettes assimilées	246 800,00	246 274,56		0%	225 200,00	-9%
Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	1 400,00		0%		-100%
Total des dépenses financières	248 200,00	247 674,56	0,00	0%	225 200,00	-9%
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 163 492,35**	**1 471 057,14**	**597 185,41**	**-32%**	**1 684 495,41**	**15%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	79 900,00	71 367,72	18 530,91	-11%	108 530,91	52%
Total des recettes d'équipement	79 900,00	71 367,72	18 530,91	-11%	108 530,91	52%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	104 992,35	96 580,53		-8%	201 000,00	108%
Excédents de fonctionnement capitalisés	604 342,97	604 342,97		0%	1 593 386,41	164%
Dépôts et cautionnements reçus		100,00		-		-100%
Autres immobilisations financières	1 400,00	1 400,00		0%		-100%
Total des recettes financières	710 735,32	702 423,50	0,00	-1%	1 794 386,41	155%
Total des recettes réelles d'investissement	**790 635,32**	**773 791,22**	**18 530,91**	**-2%**	**1 902 917,32**	**146%**

*RAR : restes à réaliser

III.2 Budget Annexe « Camping Le Remondeau »

III.2.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2017 et 2018

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2017 et 2018 : (CA 2018 – CA 2017) / CA 2017.

III.2.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	287 818,80	288 709,54	0%
Charges de personnel, frais assimilés	185 898,59	194 219,18	4%
Autres charges de gestion courante	34 075,59	39 213,09	15%
Total des dépenses de gestion courante	507 792,98	522 141,81	3%
Charges financières	11 336,39	10 736,68	-5%
Impôts sur les bénéfices et assimilés	6 700,00	4 383,00	-35%
Total des dépenses réelles d'exploitation	**525 829,37**	**537 261,49**	**2%**
RECETTES D'EXPLOITATION			
Atténuations de charges	861,81	4 708,29	446%
Produits services, domaine et ventes diverses	594 720,17	599 992,81	1%
Autres produits de gestion courante	713,94	1,24	-100%
Total des recettes de gestion courante	596 295,92	604 702,34	1%
Produits exceptionnels		756,00	-
Total des recettes réelles d'exploitation	**596 295,92**	**605 458,34**	**2%**

III.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	68 469,50	2 773,38	-96%
Total des opérations d'équipement	606 498,13	1 220 609,20	101%
Total des dépenses d'équipement	674 967,63	1 223 382,58	81%
Subventions d'investissement	7 185,18		-100%
Emprunts et dettes assimilées	393 867,81	246 274,56	-37%
Dépôts et cautionnements reçus		1 400,00	-
Total des dépenses financières	401 052,99	247 674,56	-38%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 076 020,62**	**1 471 057,14**	**37%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	557 140,90	71 367,72	-87%
Total des recettes d'équipement	557 140,90	71 367,72	-87%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	365 003,47	96 580,53	-74%
Excédents de fonctionnement capitalisés	360 851,52	604 342,97	67%
Dépôts et cautionnements reçus	1 250,00	100,00	-92%
Autres immobilisations financières		1 400,00	-
Total des recettes financières	727 104,99	702 423,50	-3%
Total des recettes réelles d'investissement	**1 284 245,89**	**773 791,22**	**-40%**

III.2.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2019 et du Compte Administratif (CA) 2018

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2018 :
(CA 2018 – BP 2018) / BP 2018.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2018 et les prévisions du Budget Primitif 2019 :
(BP 2019 – CA 2018) / CA 2018.

III.2.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2018	CA 2018	Ecart	BP 2019	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	329 050,00	288 709,54	-12%	371 510,00	29%
Charges de personnel, frais assimilés	199 000,00	194 219,18	-2%	199 400,00	3%
Autres charges de gestion courante	46 000,00	39 213,09	-15%	46 481,91	19%
Total des dépenses de gestion courante	574 050,00	522 141,81	-9%	617 391,91	18%
Charges financières	11 700,00	10 736,68	-8%	10 850,00	1%
Charges exceptionnelles	200,00		-100%	200,00	-
Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 000,00	4 383,00	-12%	10 000,00	128%
Total des dépenses réelles d'exploitation	**590 950,00**	**537 261,49**	**-9%**	**638 441,91**	**19%**
RECETTES D'EXPLOITATION					
Atténuations de charges	4 700,00	4 708,29	0%		-100%
Produits services, domaine et ventes diverses	604 703,32	599 992,81	-1%	584 000,00	-3%
Autres produits de gestion courante		1,24	-		-100%
Total des recettes de gestion courante	609 403,32	604 702,34	-1%	584 000,00	-3%
Produits exceptionnels	700,00	756,00	-		-100%
Total des recettes réelles d'exploitation	**610 103,32**	**605 458,34**	**-1%**	**584 000,00**	**-4%**

III.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2018	CA 2018	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles				-	2 000,00	-
Immobilisations corporelles	58 790,61	51 844,71	1 600,00	-12%	66 700,00	29%
Immobilisations en cours	60 000,00	2 192,26	4 231,74	-96%	63 031,74	2775%
Total des dépenses d'équipement	118 790,61	54 036,97	5 831,74	-55%	131 731,74	144%
Emprunts et dettes assimilées	17 000,00	16 983,52		0%	17 640,00	4%
Total des dépenses financières	17 000,00	16 983,52	0,00	0%	17 640,00	4%
Total des dépenses réelles d'investissement	**135 790,61**	**71 020,49**	**5 831,74**	**-48%**	**149 371,74**	**110%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				-	90 000,00	-
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	-	90 000,00	-
Réserves				-	2 885,36	-
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	-	2 885,36	-
Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**92 885,36**	**-**

*RAR : restes à réaliser

IV. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

IV.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2010 à 2018 et des Budgets Primitifs 2019 de la commune de La Couarde-sur-Mer ainsi que des Budgets Annexes consolidés, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune seule,
- du camping municipal seul,
- des bâtiments d'activité agricole seuls,
- de la zone de mouillage seule,
- de l'ensemble de ces éléments consolidés.

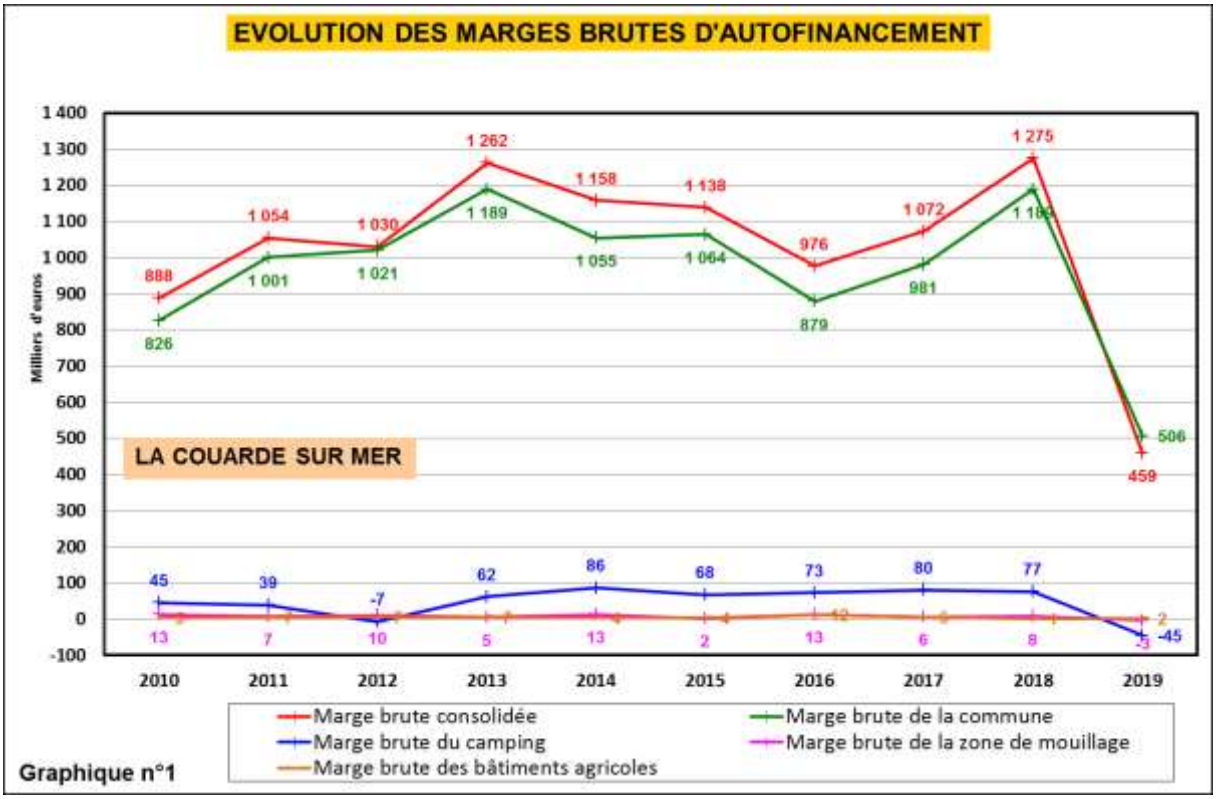

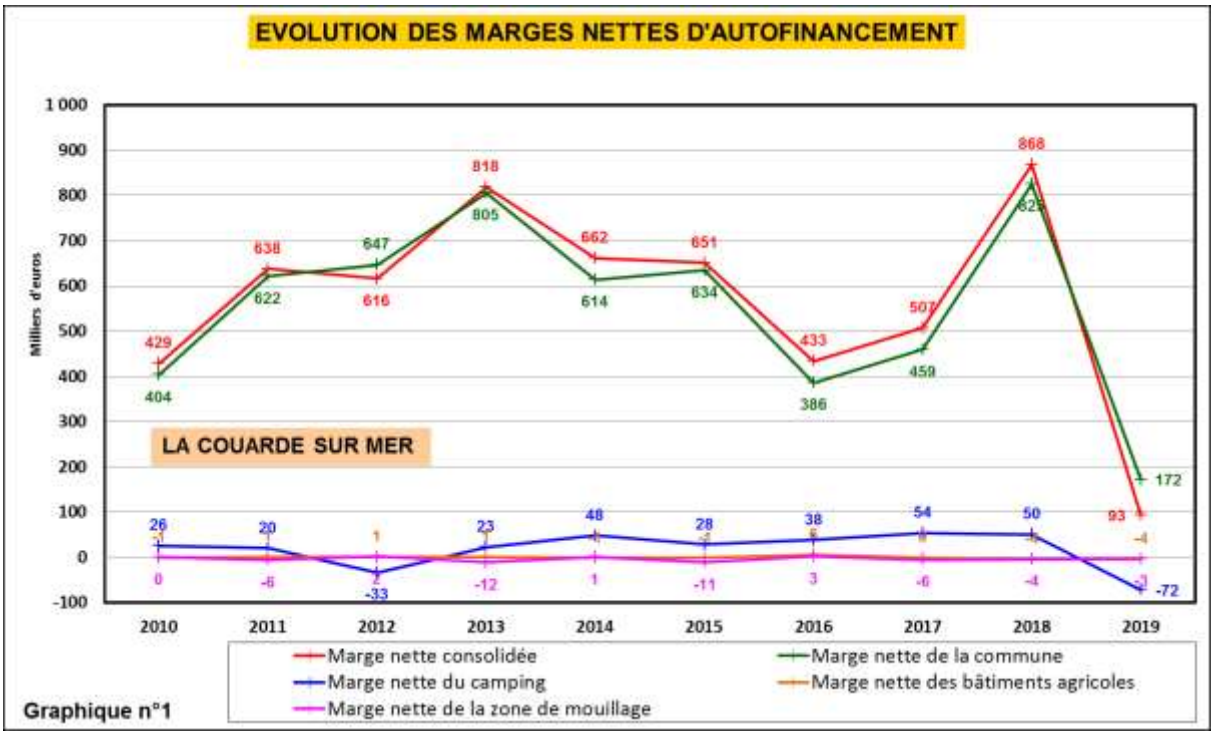

Les marges d'autofinancement des bâtiments d'activité agricole et de la zone de mouillage sont globalement anecdotiques dans l'économie générale de la commune.

A l'inverse, celles du camping municipal « Le Remondeau » sont beaucoup plus significatives :

- elles sont positives,
    - hormis en 2012 (hausse ponctuelle très importante des articles « 6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...) » et « 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement »,
    - et dans les prévisions budgétaires de 2019 où une légère baisse du produit attendu des locations, couplée à une hausse significative de certaines dépenses (entretien et réparations, maintenance…) les font basculer en territoire négatif.

- et sont dans une tendance générale à la hausse,
- signe d'une bonne gestion financière de cet équipement municipal.

Pour le Budget Général de la commune de La Couarde-sur-Mer :
- entre 2010 et 2013 les marges brutes et nettes sont sur une tendance générale haussière,
- à l'inverse, entre 2014 et 2016, elles sont sur une tendance générale baissière,
- puis, à partir de 2017, elles retrouvent une tendance haussière,
- et pour 2019, si les prévisions budgétaires se réalisent, la baisse des recettes réelles de fonctionnement (- 13 %) combinée à la hausse des charges courantes de fonctionnement (14 %) feraient plonger les marges brute et nette d'autofinancement à des niveaux inconnus depuis 2010.

IV.2 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes du Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, sur la période de 2010 à 2018, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :

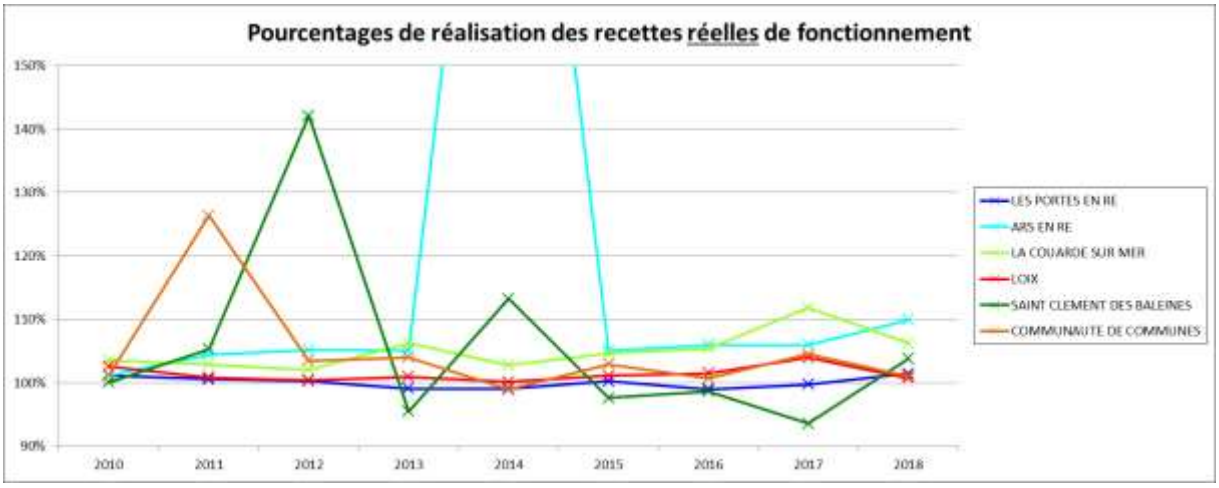

Nous constatons que, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont proches de celles votées aux Budgets Primitifs mais systématiquement sous-évaluées :
- le pourcentage de réalisation oscille entre 102,0 % (en 2012) et 111,8 % (en 2017),
- et la moyenne s'établie à 105,1 % sur la période étudiée.

Est-ce le signe d'une attitude conservatrice et prudente des personnes en charge des budgets ? Nous aurons l'occasion de poser la question à Monsieur le Maire.

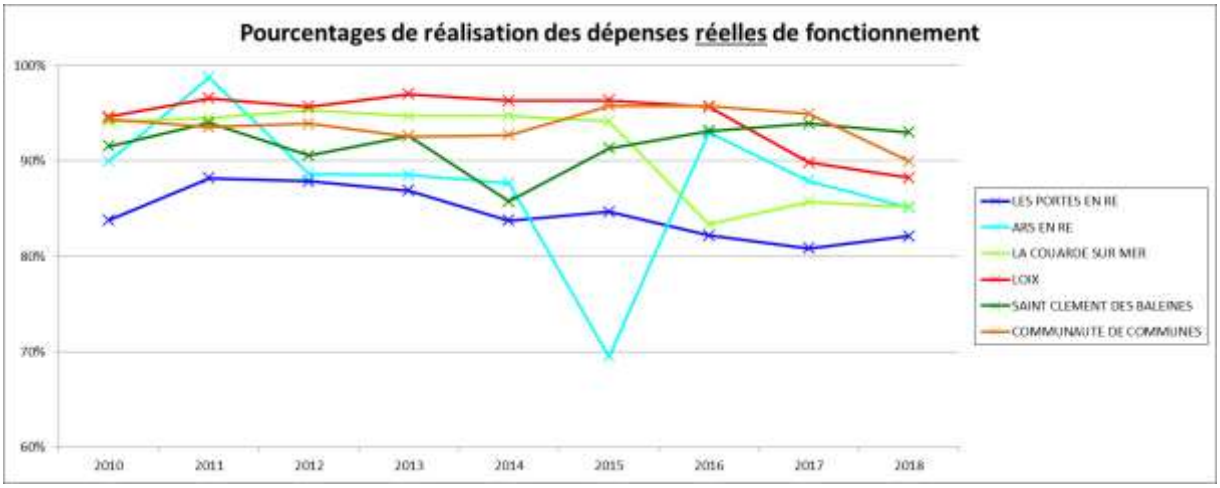

A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont plus significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 83,3 % (en 2016) et 95,3 % (en 2012),
- la moyenne s'établissant à 91,3 % sur la période étudiée.

Est-ce, là encore, le signe d'une attitude conservatrice et prudente des personnes en charge des budgets ? Peut-être, mais cela rend délicat les prévisions et suivis budgétaires.

Quoi qu'il en soit la dégradation de cet indicateur à partir de 2016 devrait inciter l'équipe municipale à se pencher sur le sujet afin de retrouver les bons chiffres de la période antérieure.

IV.3 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées rend délicat l'interprétation du Budget Primitif 2019 de la commune.
Ce point devrait constituer un point d'amélioration de la gestion des finances communales.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Nous avons :

- d'un côté l'épisode inquiétant de dégradation des marges brute et nette d'autofinancement de la commune, et par voie de conséquence des marges brute et nette d'autofinancement consolidées, entre 2014 et 2016,
- et d'un autre côté l'épisode encourageant d'amélioration, en 2017 et 2018, de ces mêmes indicateurs,
- pouvant faire penser à une réaction adéquate de l'équipe municipale,
- réaction dont on peut malheureusement douter aux vues des prévisions budgétaires de 2019

On se souviendra cependant, en se reportant à la « Radioscopie 2018 » de la commune de La Couarde-sur-Mer, que les prévisions budgétaires de 2018 annonçaient, à tort, une dégradation de ces indicateurs.
Il en sera peut-être également de même pour 2019 si la qualité prédictive des Budgets Primitifs s'avérait, une nouvelle fois, prise en défaut.

Camping municipal « Le Remondeau » :

Nous félicitions, l'année dernière, l'équipe municipale pour la qualité de la gestion financière du camping municipal « Le Remondeau » et de son apport potentiel à l'économie de la commune.
Le résultat net de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, étant annoncé en déficit de 102,6 k€, il est à souhaiter que ce basculement en territoire négatif ne soit que ponctuel.

Rapport entre l'annuité des emprunts et la marge brute d'autofinancement :

Parallèlement à cela, l'équipe municipale pourra garder un œil sur le rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :

- ce rapport est en moyenne de 47 % entre 2010 et 2019, avec une pointe à 80 % annoncée pour 2019,
- ce qui reste élevé et ampute significativement la marge laissée à la municipalité pour financer de nouveaux investissements… sauf à augmenter ses ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens communaux… ou économies drastiques de ses coûts de fonctionnement !

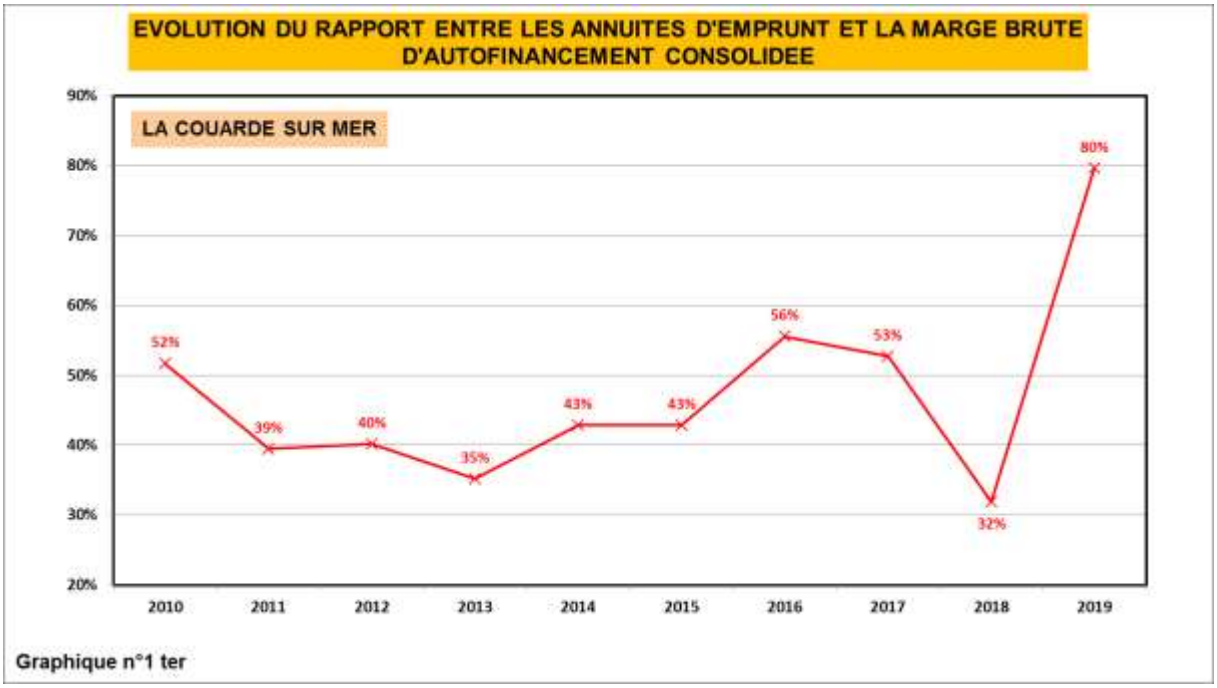

Conclusion :

Nous continuons à penser et à militer pour :

- qu'aussi bien le volet dépenses et que le volet recettes des Budgets Primitifs soient établis, comme par le passé, avec plus de rigueur,
- cela permettrait aux élus locaux d'avoir une vision réaliste de l'économie de la section de fonctionnement de l'année en cours, sans attendre l'année suivante et la publication des Comptes Administratifs, et de gérer au mieux les intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

V. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des budgets annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

V.1 Graphiques

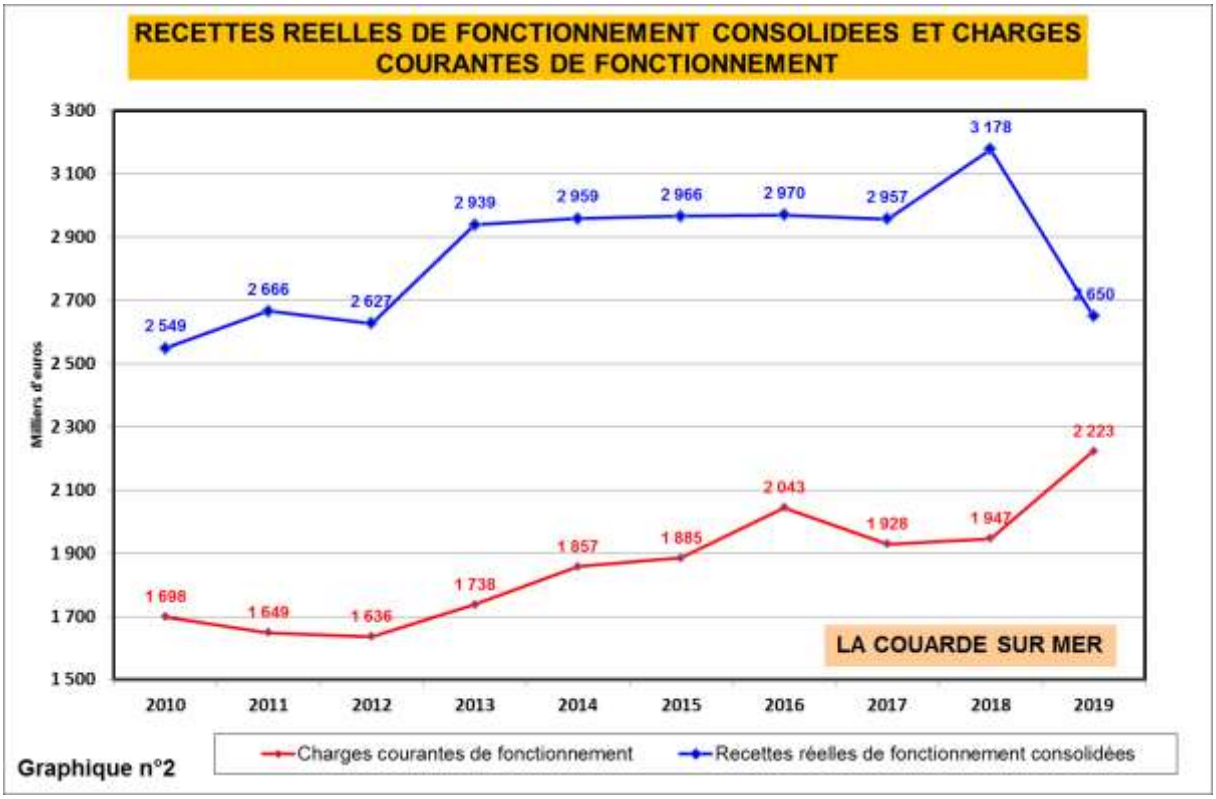

Graphique n°2

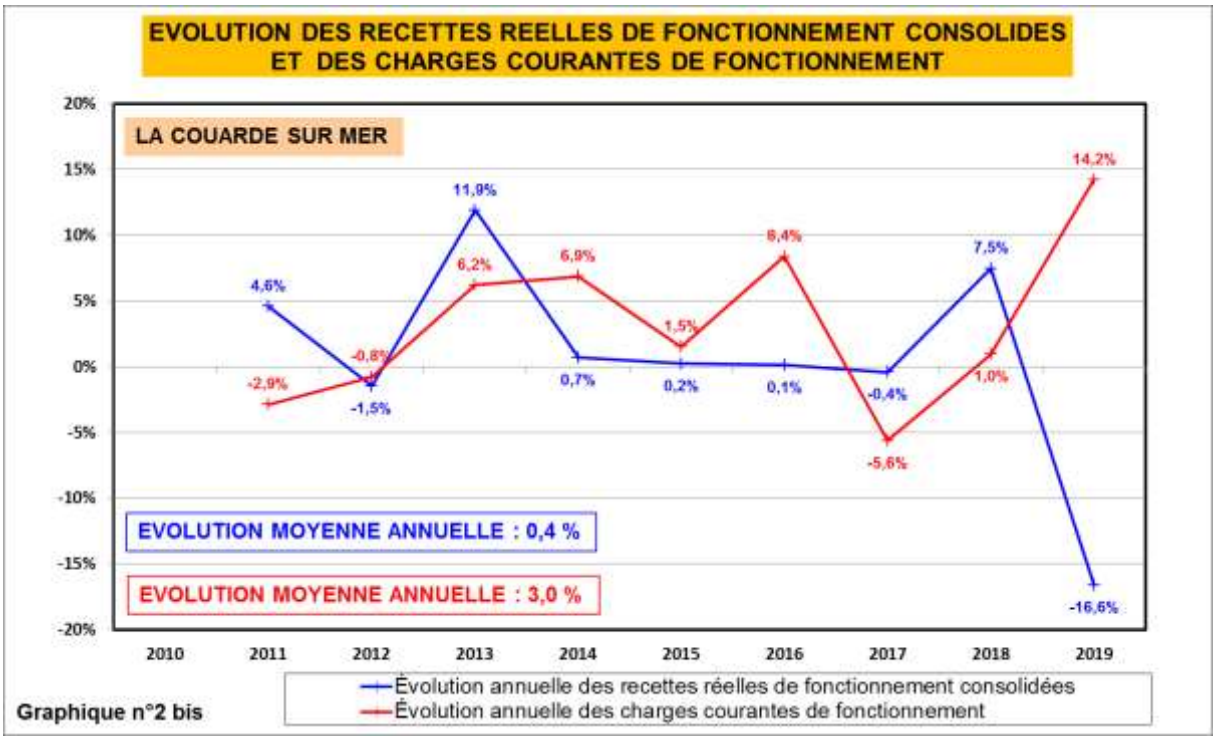

Graphique n°2 bis

On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
  - progressent globalement de 2010 à 2013 (sauf en 2012),
  - elles demeurent ensuite assez stable jusqu'en 2017,
  - puis sont en hausse significative en 2018,
  - avant que le Budget Primitif de 2019 ne les prévoit en forte baisse,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement est plus contrastée :
  - baisse jusqu'en 2012,
  - hausse de 2013 à 2016,
  - baisse significative en 2017,
  - légère hausse en 2018,

- forte hausse prévue au Budget Primitif de 2019.

Ainsi, sur la période de 2010 à 2019 :
- la hausse moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 0,4 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 3,0 %,
- les tendances favorables constatées pour 2017 (baisse des charges, quasi stabilité des recettes) et pour 2018 (hausse modérée des charges, forte hausse des recettes) ayant entraînée une amélioration significative des marges d'autofinancement,
- ne se retrouve plus en 2019 à cause, souhaitons-le, de prévisions budgétaires pas assez fiables faisant converger dangereusement les charges courantes et les recettes réelles consolidées de fonctionnement.

V.2 Commentaires

Si l'évolution moyenne annuelle des charges courantes de fonctionnement est supérieure à l'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement consolidées, ce qui est regrettable, la capacité, certaines années (notamment en 2017 et 2018), de l'équipe municipale à inverser ce rapport est encourageante.

Ainsi il nous semble, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, que l'équipe municipale :
- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corréler l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement,
- devra revenir à une qualité de production des Budgets Primitifs qu'elle a connue par le passé pour maîtriser au mieux l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

VI. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2010 – 2018, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune de La Couarde-sur-Mer (hors budgets annexes et sans tenir compte des atténuations de charges) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	135	*5%*	*64%*
73 IMPOTS ET TAXES	1 924	*67%*	*57%*
dont contributions directes	*1 544*	*54%*	*34%*
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	673	*23%*	*-40%*
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	134	*5%*	*66%*
76 PRODUITS FINANCIERS	0	*0%*	*-66%*
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	**2 866**	***100%***	*27%*

Ainsi, sur cette période, la commune de La Couarde-sur-Mer :
- a vu se développer ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :
- la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement de 2018, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux recettes réelles de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2010 et 2018 on obtient les éléments suivants :

	2018 réel		2018 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	181	6%	120	4%
73 IMPOTS ET TAXES	2 337	73%	1 617	59%
dont contributions directes	*1 722*	*54%*	*1 397*	*51%*
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	486	15%	875	32%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189	6%	124	5%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	**3 194**	**100%**	**2 737**	**100%**

Globalement la hausse de tous les postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

VI.2 Impôts et taxes

VI.2.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de La Couarde-sur-Mer, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement :

- 67 % en moyenne sur la période de 2009 à 2018,
- dont 54 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible et qui ont tendance à baisser (1,2 % en 2018).

VI.2.2 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2018,
- concernent les dix communes de l'Ile de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : http://adc-lesportes.com/index.php/etudes.

VI.2.2.1 Taxe d'Habitation

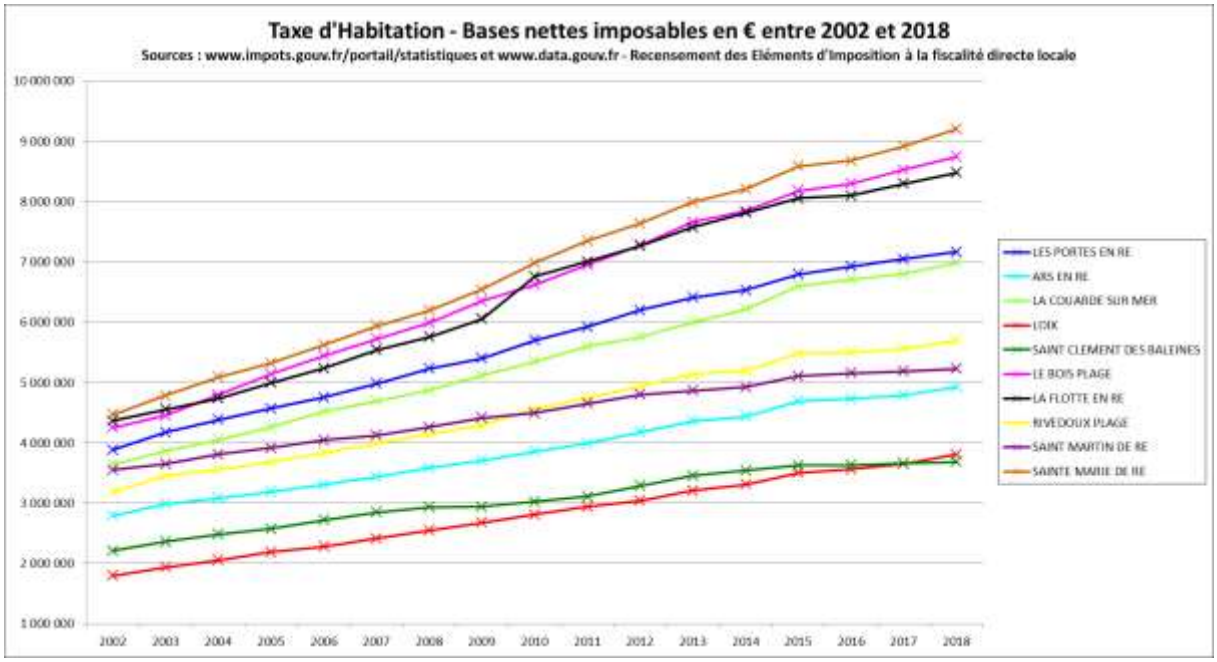
Taxe d'Habitation - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
10 000 000
9 000 000
8 000 000
7 000 000
6 000 000
5 000 000
4 000 000
3 000 000
2 000 000
1 000 000
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

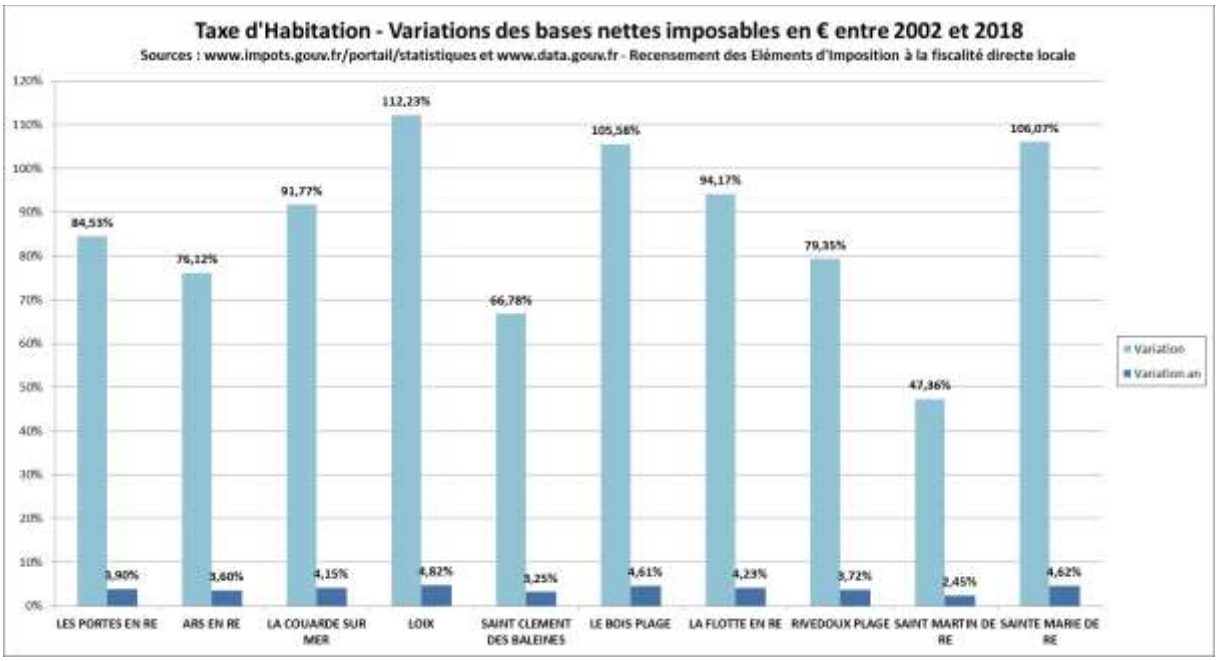
Taxe d'Habitation - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
84,53%
76,12%
91,77%
112,23%
66,78%
105,58%
94,17%
79,35%
47,36%
106,07%
3,90%
3,60%
4,15%
4,82%
3,25%
4,61%
4,23%
3,72%
2,45%
4,62%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

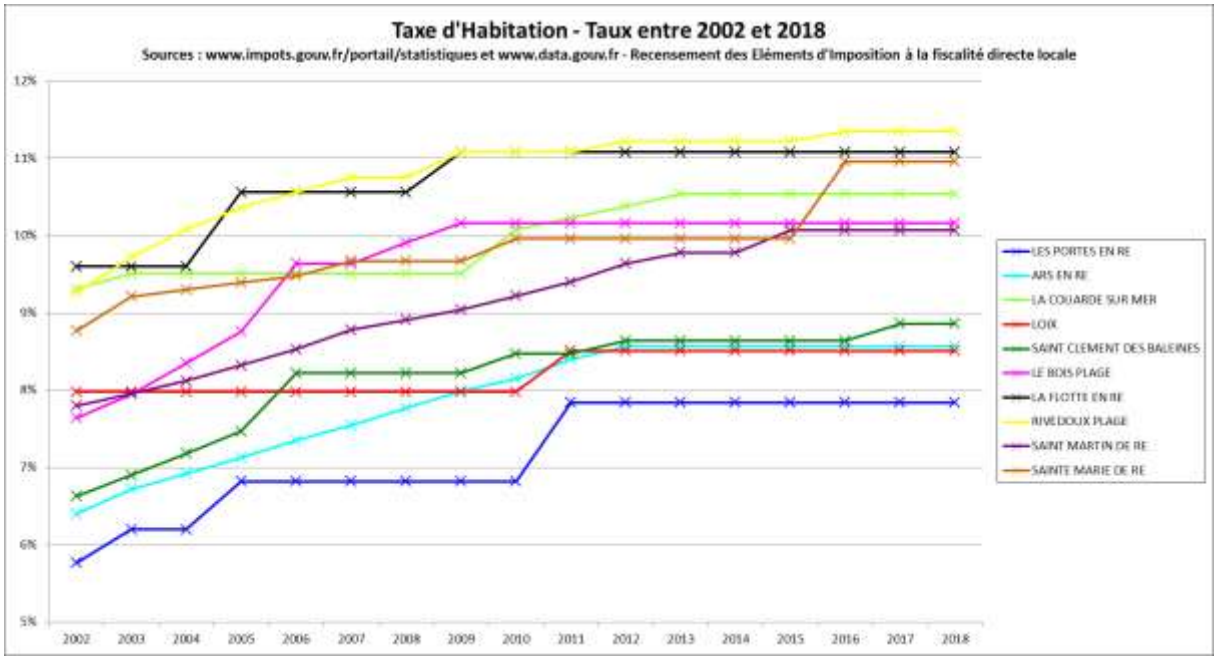
Taxe d'Habitation - Taux entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
12%
11%
10%
9%
8%
7%
6%
5%
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

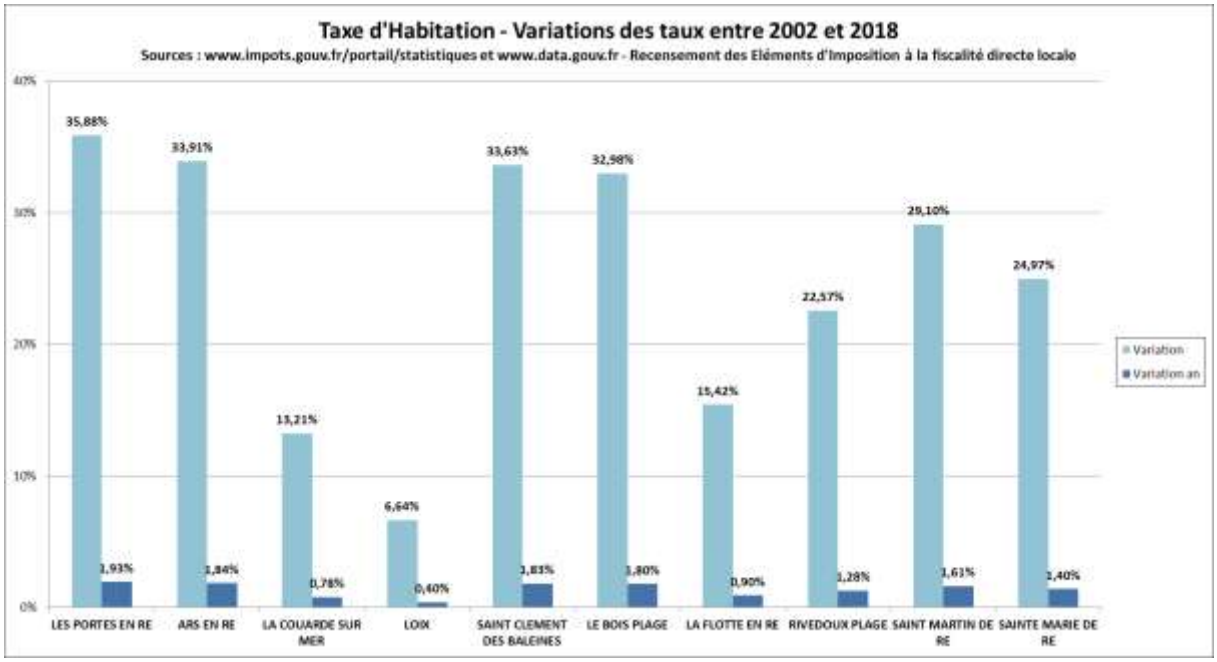
Taxe d'Habitation - Variations des taux entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
40%
30%
20%
10%
0%
35,88%
33,91%
13,21%
6,64%
33,63%
32,98%
15,42%
22,57%
29,10%
24,97%
1,93%
1,84%
0,78%
0,40%
1,83%
1,80%
0,90%
1,28%
1,61%
1,40%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

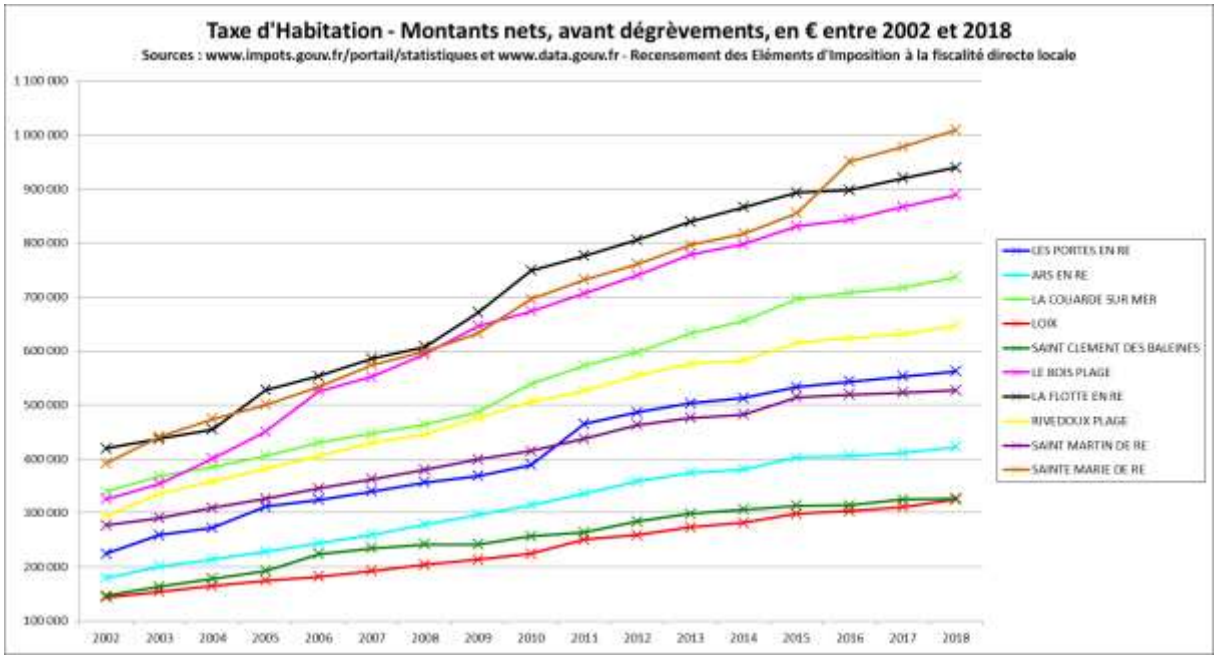

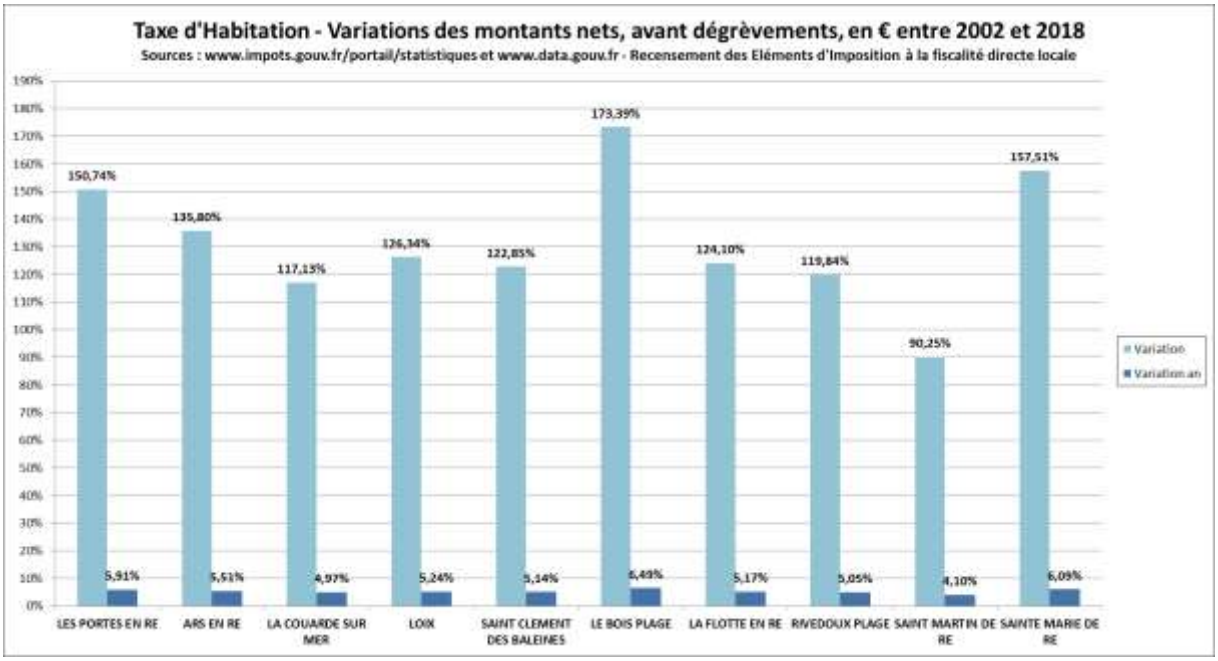

Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases nettes imposables parmi les plus élevées de l'Ile de Ré : 2ème position du canton Nord et 5ème position pour l'ensemble de l'Ile de Ré,
  - bases qui ont augmenté significativement : 91,77 % soit 4,15 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a les taux d'imposition parmi les plus élevés des dix communes de l'Ile de Ré,
  - mais a connu la 2ème augmentation la plus faible : 13,21 % au total soit 0,78 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit des montants nets d'imposition les plus élevés du canton Nord,
  - et a enregistré la 2ème plus faible hausse : 117,13 % soit 4,97 % par an.

VI.2.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

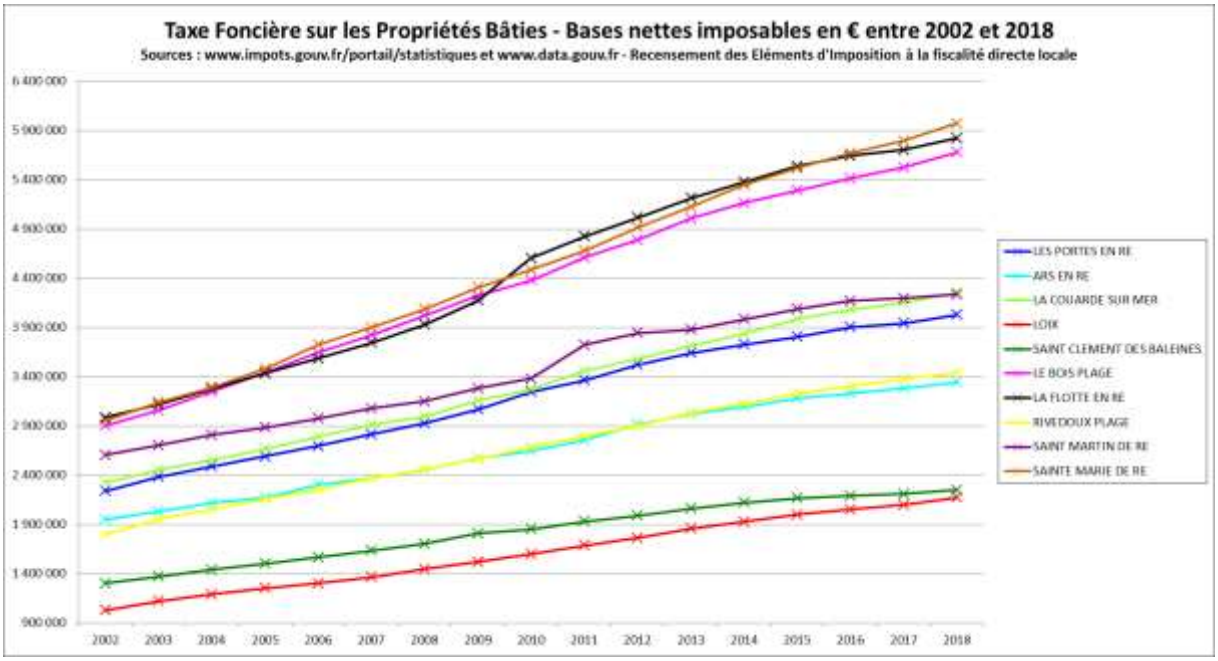
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
6 400 000
5 900 000
5 400 000
4 900 000
4 400 000
3 900 000
3 400 000
2 900 000
2 400 000
1 900 000
1 400 000
900 000
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

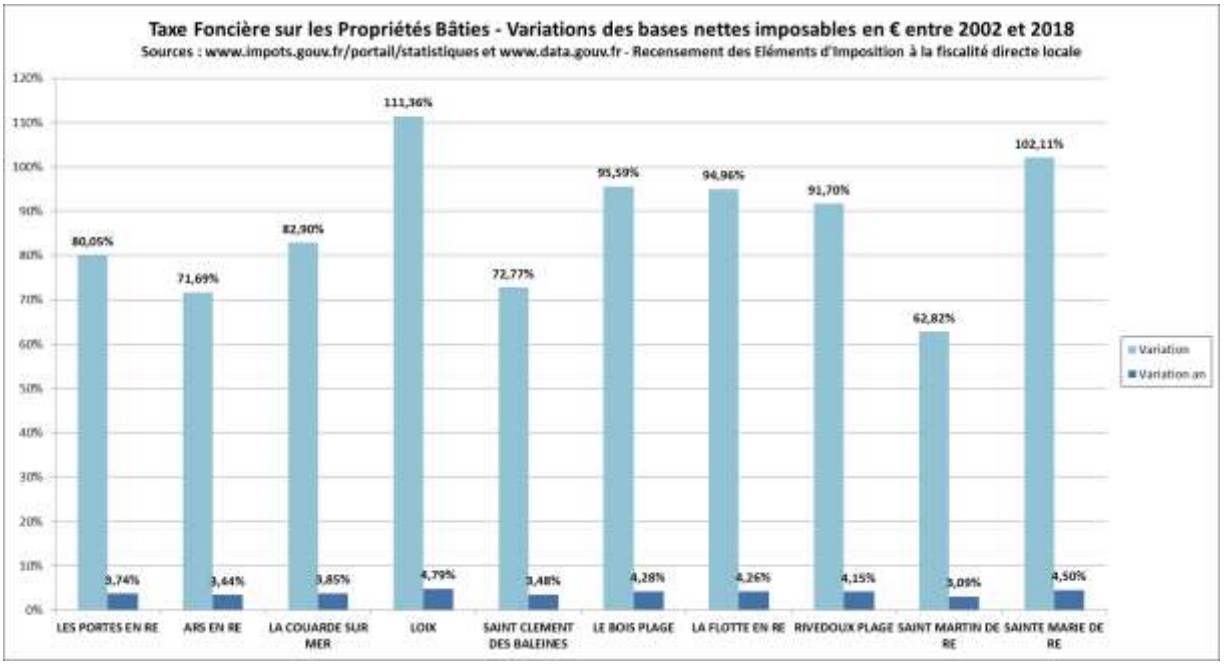
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
80,05%
71,69%
82,90%
111,36%
72,77%
95,59%
94,96%
91,70%
62,82%
102,11%
3,74%
3,44%
3,85%
4,79%
3,48%
4,28%
4,26%
4,15%
3,09%
4,50%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

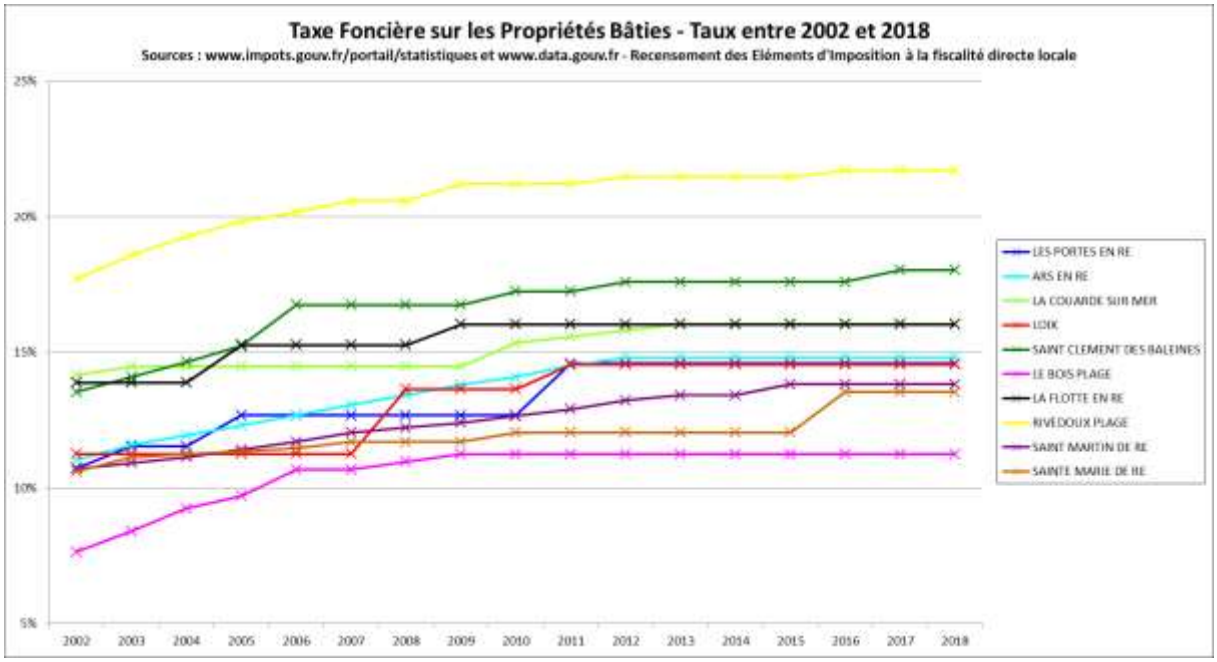
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Taux entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
25%
20%
15%
10%
5%
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVÉDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

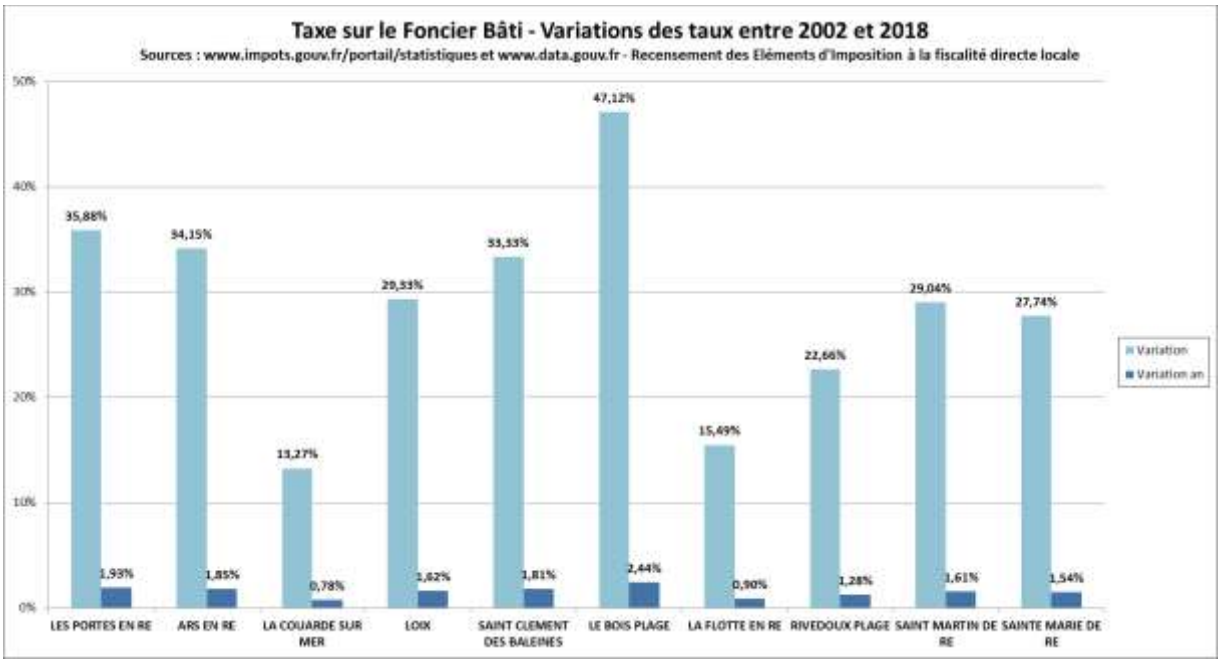
Taxe sur le Foncier Bâti - Variations des taux entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
50%
40%
30%
20%
10%
0%
35,88%
34,15%
13,27%
29,53%
33,33%
47,12%
15,49%
22,66%
29,04%
27,74%
1,93%
1,85%
0,78%
1,62%
1,81%
2,44%
0,90%
1,28%
1,61%
1,54%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

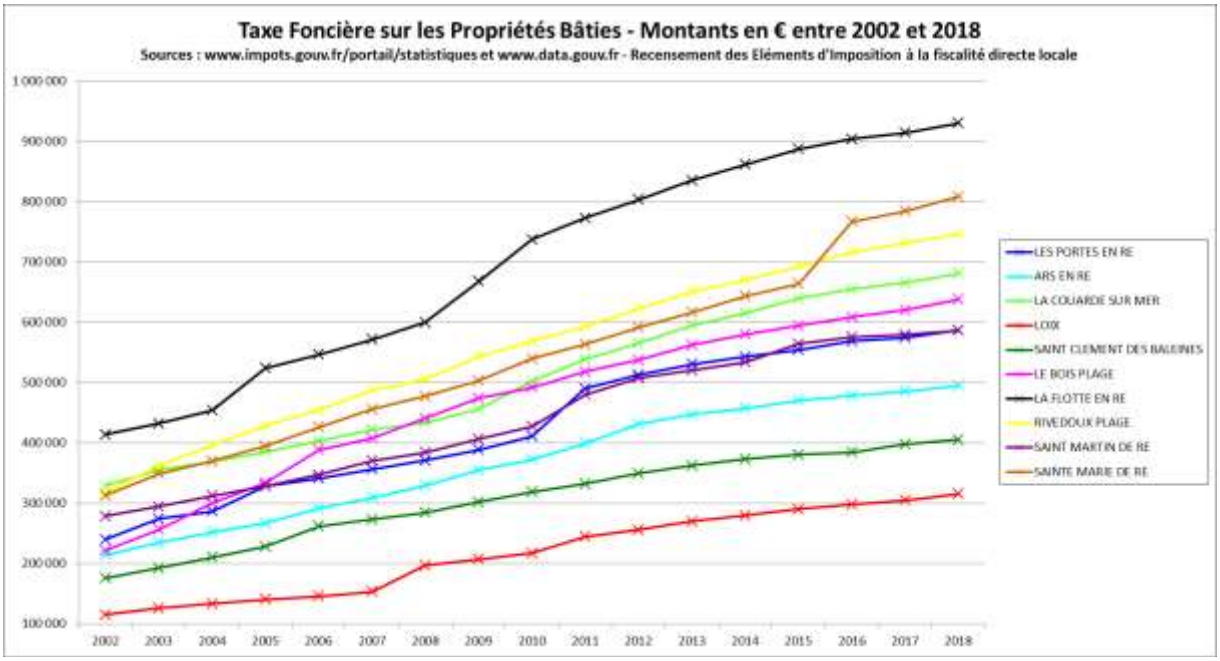

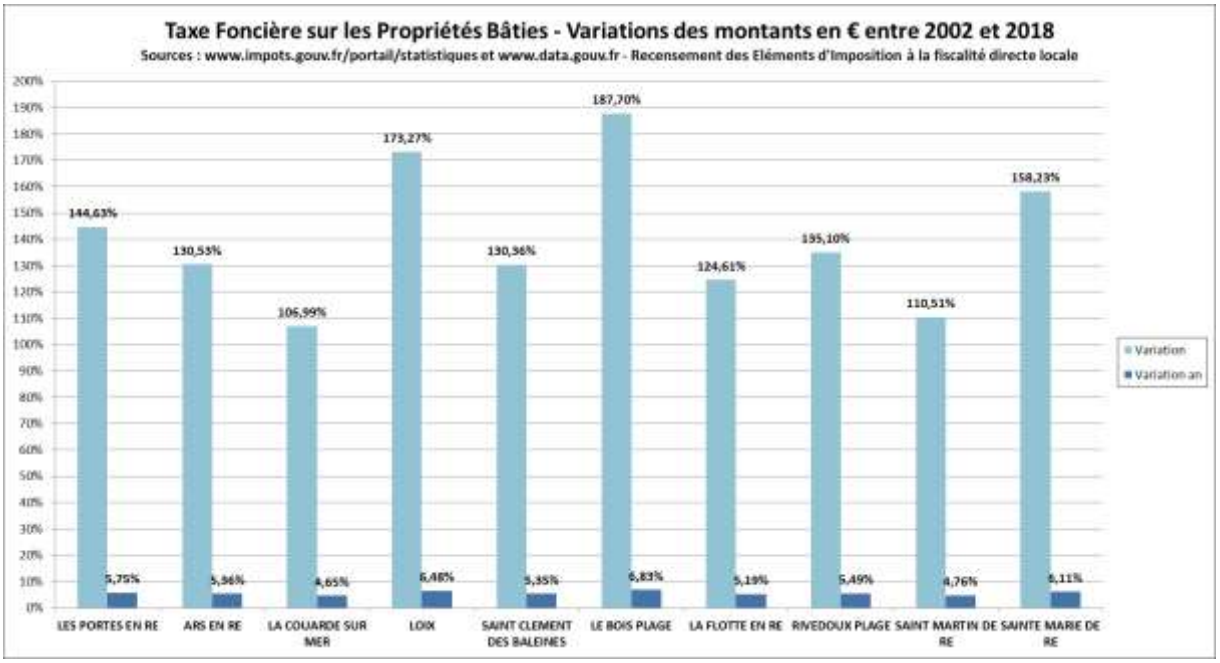

Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a des bases nettes imposables les plus élevées du canton Nord,
  - bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 82,90 % soit 3,85 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a des taux d'imposition plutôt élevés par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
  - mais a connu la plus faible augmentation : 13,27 % au total soit 0,78 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit des montants nets d'imposition plutôt élevés par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
  - mais a enregistré la plus faible augmentation : 106,99 % soit 4,65 % par an.

VI.2.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties

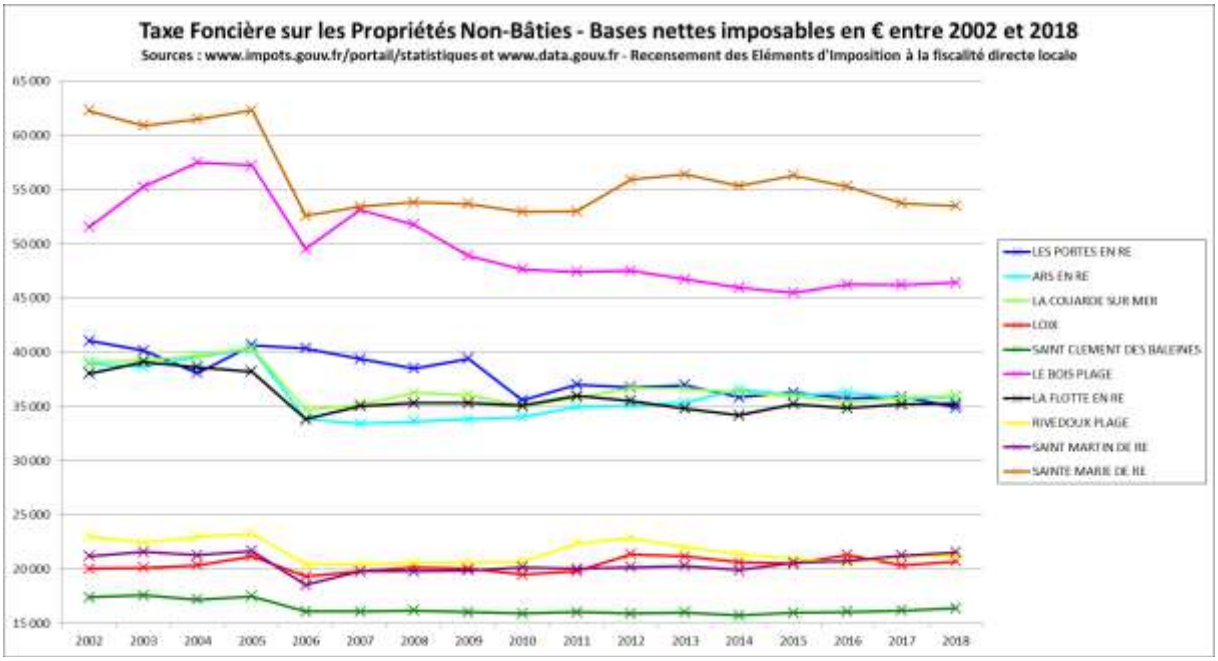
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
65 000
60 000
55 000
50 000
45 000
40 000
35 000
30 000
25 000
20 000
15 000
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

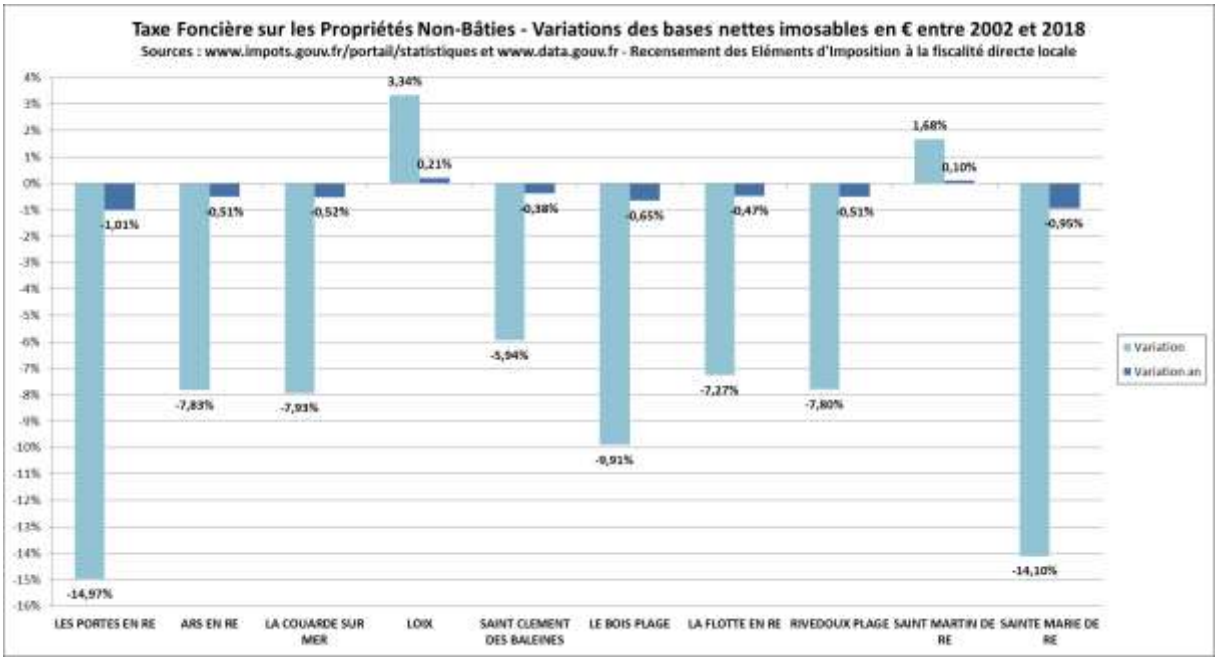
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des bases nettes imosables en € entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
4%
3%
2%
1%
0%
-1%
-2%
-3%
-4%
-5%
-6%
-7%
-8%
-9%
-10%
-11%
-12%
-13%
-14%
-15%
-16%
-14,97%
-1,01%
-7,83%
-0,51%
-7,93%
-0,52%
3,34%
0,21%
-5,94%
-0,38%
-9,91%
-0,65%
-7,27%
-0,47%
-7,80%
-0,51%
1,68%
0,10%
-14,10%
-0,95%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

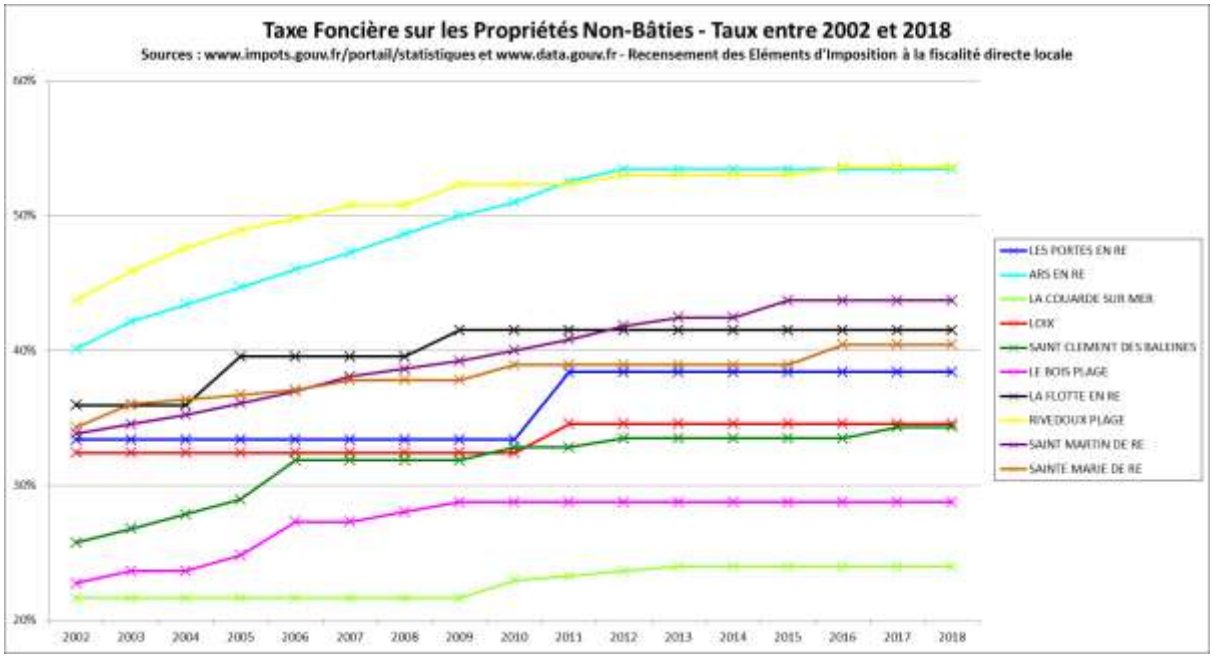
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Taux entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
60%
50%
40%
30%
20%
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

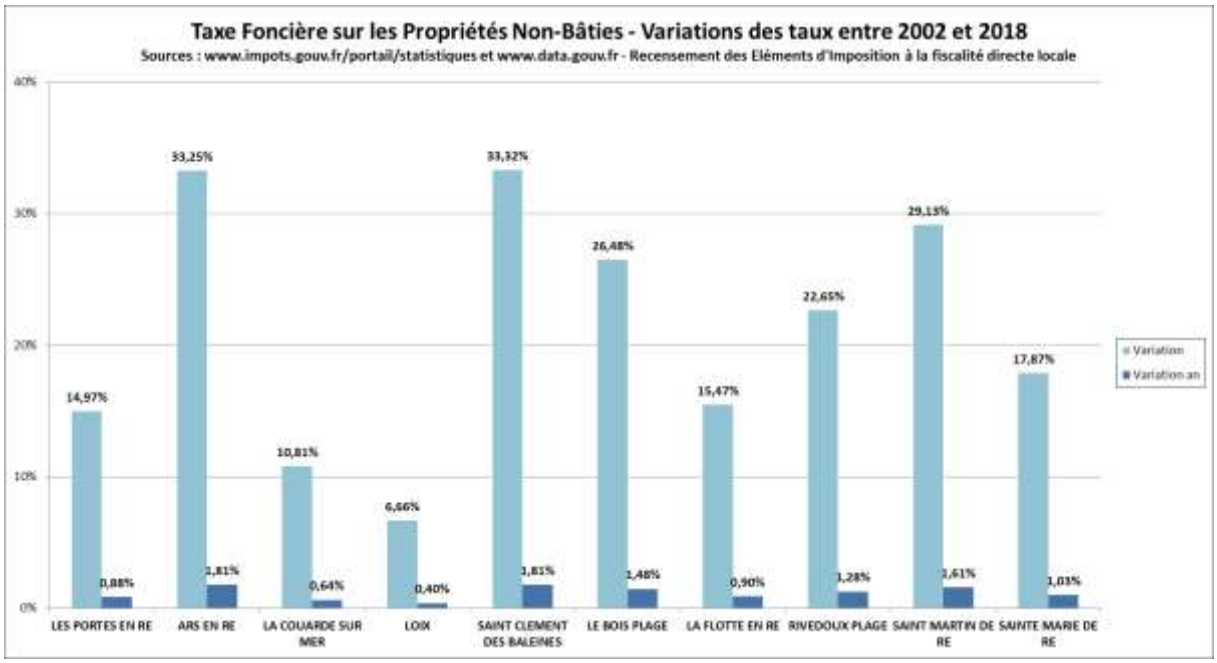
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des taux entre 2002 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
40%
30%
20%
10%
0%
14,97%
0,88%
33,25%
1,81%
10,81%
0,64%
6,66%
0,40%
33,32%
1,81%
26,48%
1,48%
15,47%
0,90%
22,65%
1,28%
29,15%
1,61%
17,87%
1,01%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

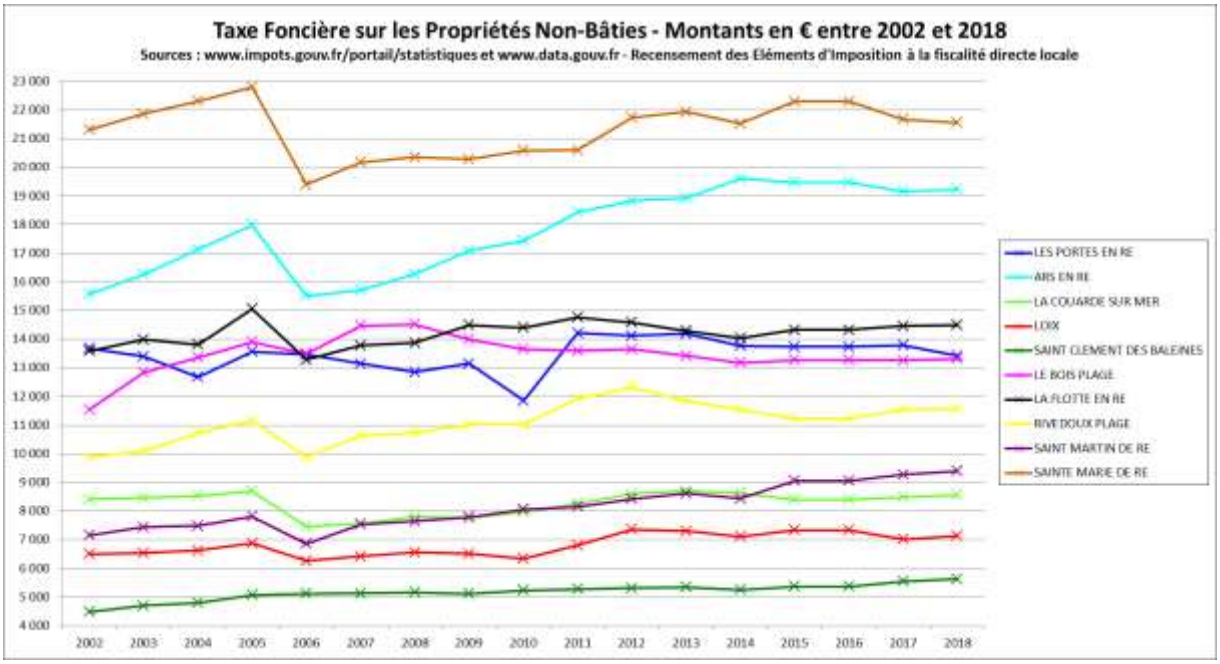

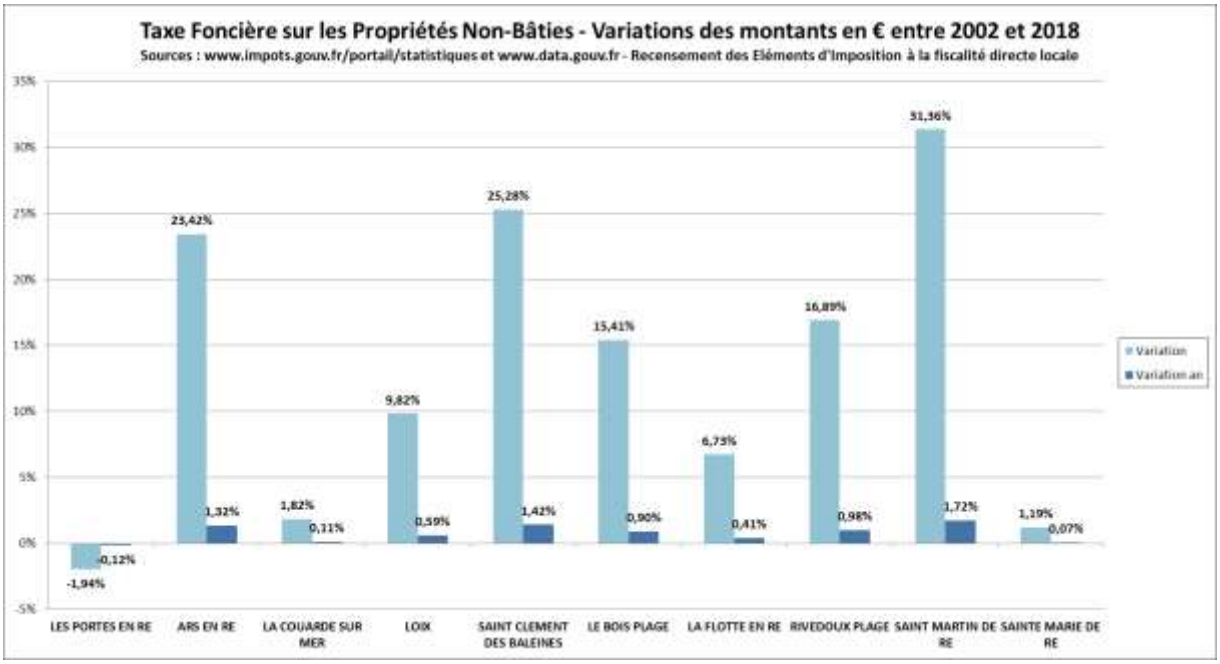

Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases imposables les plus élevées des communes du canton Nord avec la commune des Portes-en-Ré,
  - et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : - 7,93 % soit – 0,52 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a les taux d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - et a connu la 2ème augmentation la plus faible : 10,81 % au total soit 0,64 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit des montants nets d'imposition plutôt faibles par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
  - montants quasiment stables : 1,82 % soit 0,11 % par an.

VI.2.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

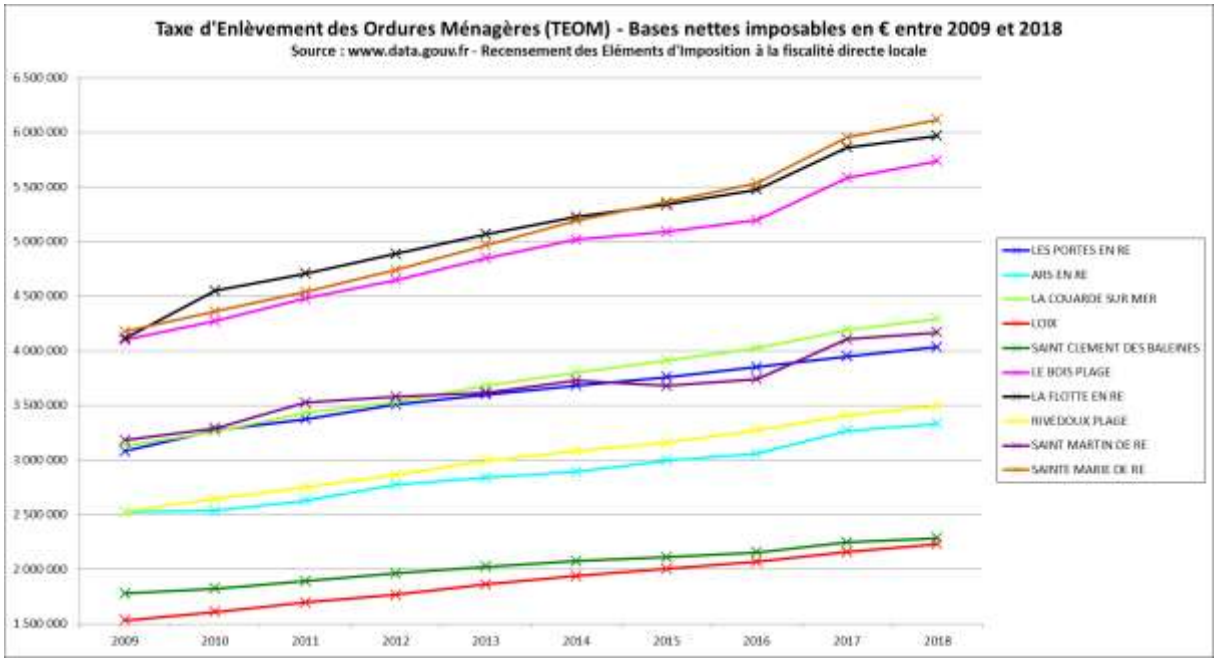
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Bases nettes imposables en € entre 2009 et 2018
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
6 500 000
6 000 000
5 500 000
5 000 000
4 500 000
4 000 000
3 500 000
3 000 000
2 500 000
2 000 000
1 500 000
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

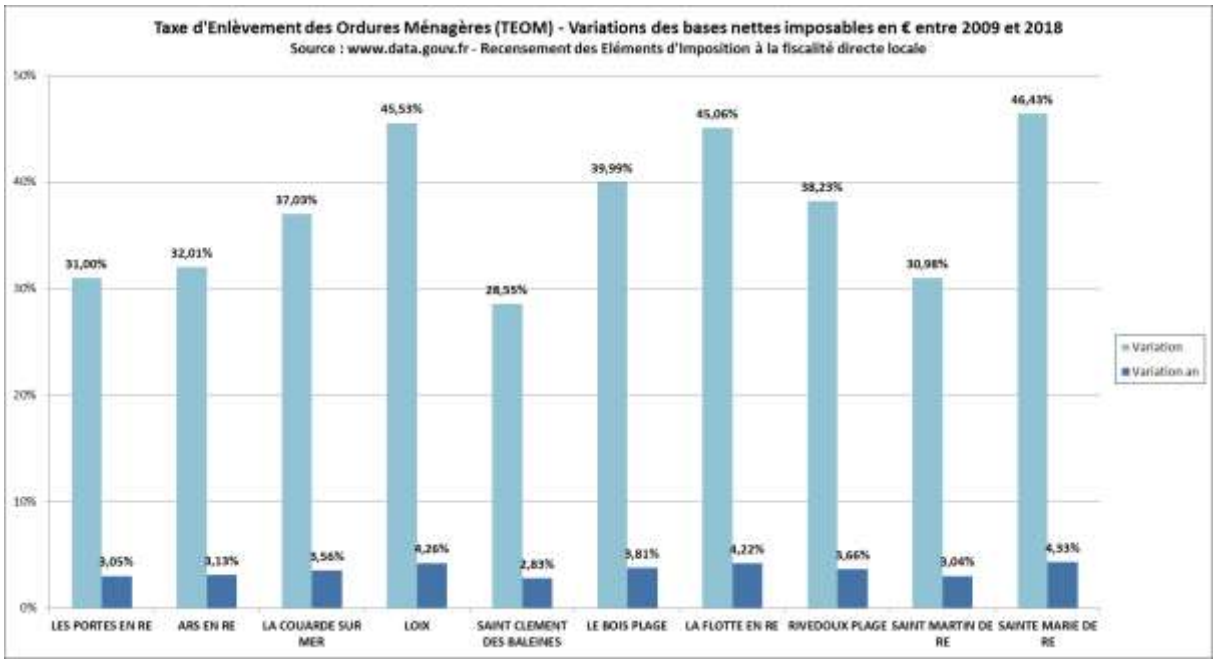
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Variations des bases nettes imposables en € entre 2009 et 2018
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
50%
40%
30%
20%
10%
0%
31,00%
32,01%
37,03%
45,53%
28,55%
39,99%
45,06%
38,23%
30,98%
46,43%
3,05%
3,13%
3,56%
4,26%
2,83%
3,81%
4,22%
3,66%
3,04%
4,33%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

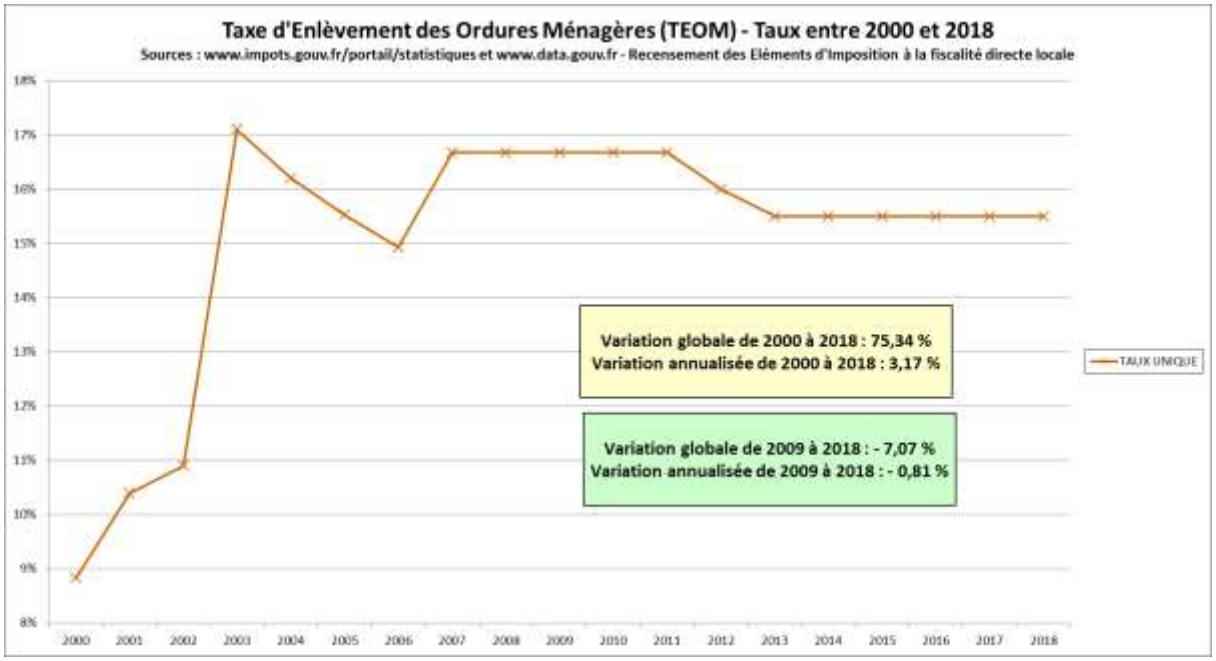
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Taux entre 2000 et 2018
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
18%
17%
16%
15%
14%
13%
12%
11%
10%
9%
8%
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Variation globale de 2000 à 2018 : 75,34 %
Variation annualisée de 2000 à 2018 : 3,17 %
Variation globale de 2009 à 2018 : - 7,07 %
Variation annualisée de 2009 à 2018 : - 0,81 %
TAUX UNIQUE

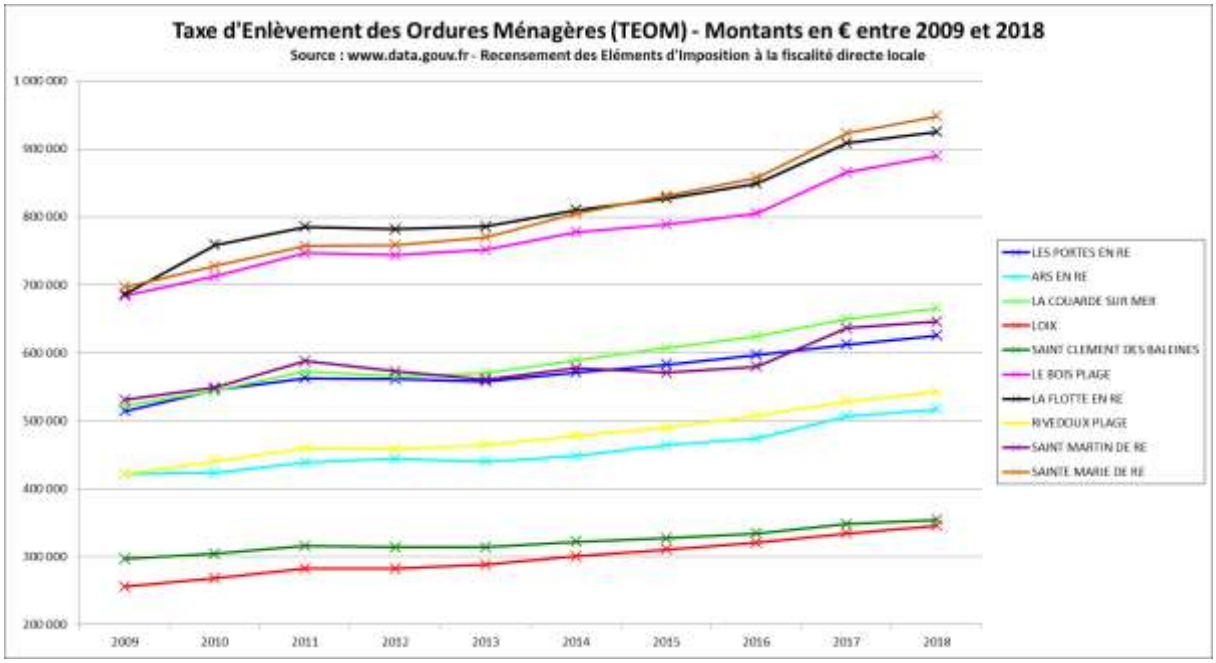
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Montants en € entre 2009 et 2018
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

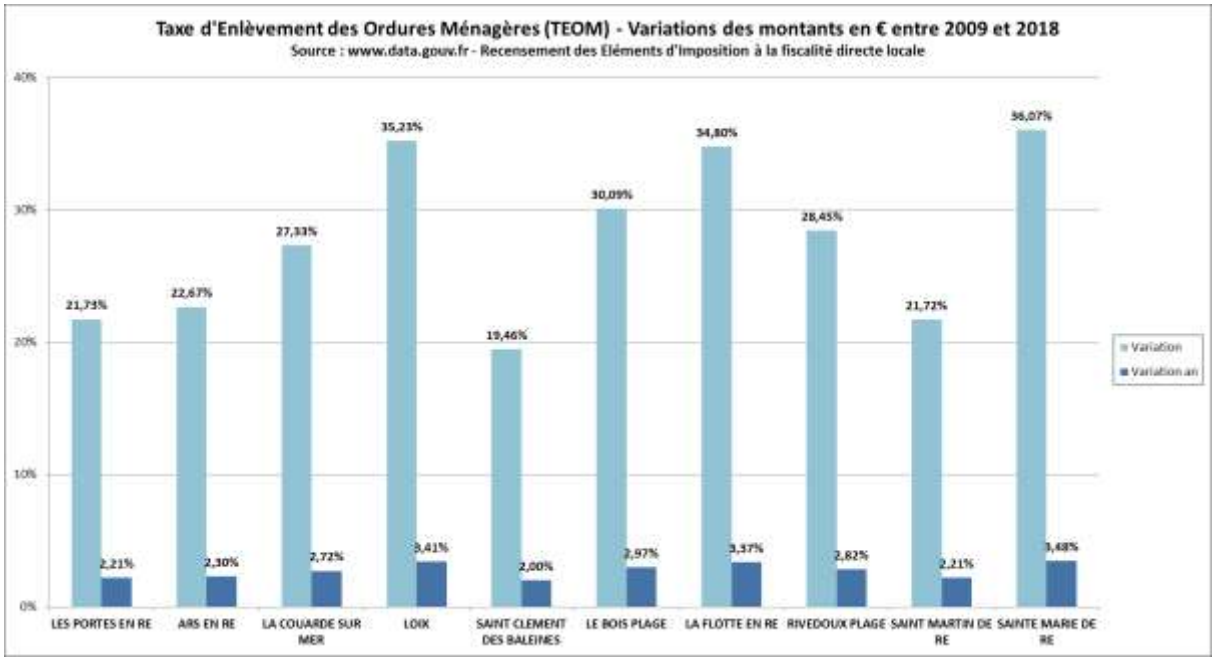

Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a des bases nettes imposables les plus élevées du Canton Nord,
  - bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 37,03 % soit 3,56 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de – 7,07 % soit – 0,81 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
  - a des montants nets d'imposition les plus élevées du Canton Nord,
  - montants qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 27,33 % soit 2,72 % par an.

VI.2.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1er janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf.

Le produit de cette taxe a été, en 2018, pour la commune de La Couarde-sur-Mer de 134,7 k€ réparti comme suit :

- 78,1 k€ sur les avis de Taxe d'Habitation,
- 46,8 k€ sur les avis de Taxe sur le Foncier Bâti,
- 8,8 k€ sur les avis de Cotisation Foncière des Entreprises,
- 1,0 k€ sur les avis de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

VI.2.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.

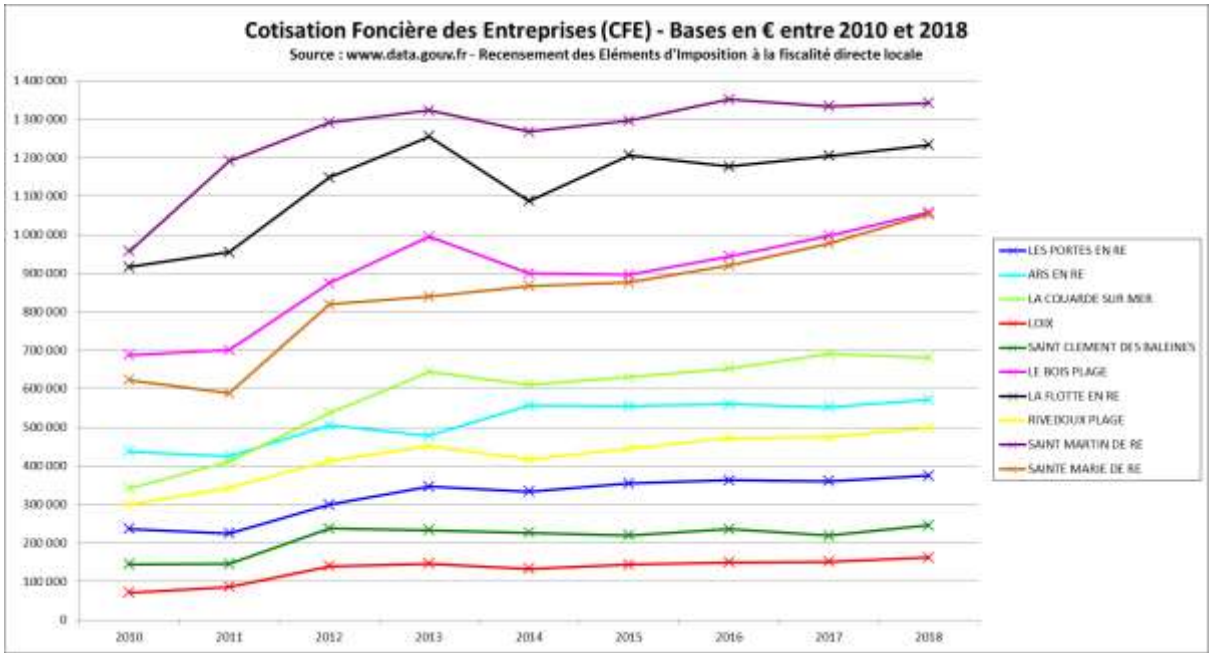
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Bases en € entre 2010 et 2018
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
1 400 000
1 300 000
1 200 000
1 100 000
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

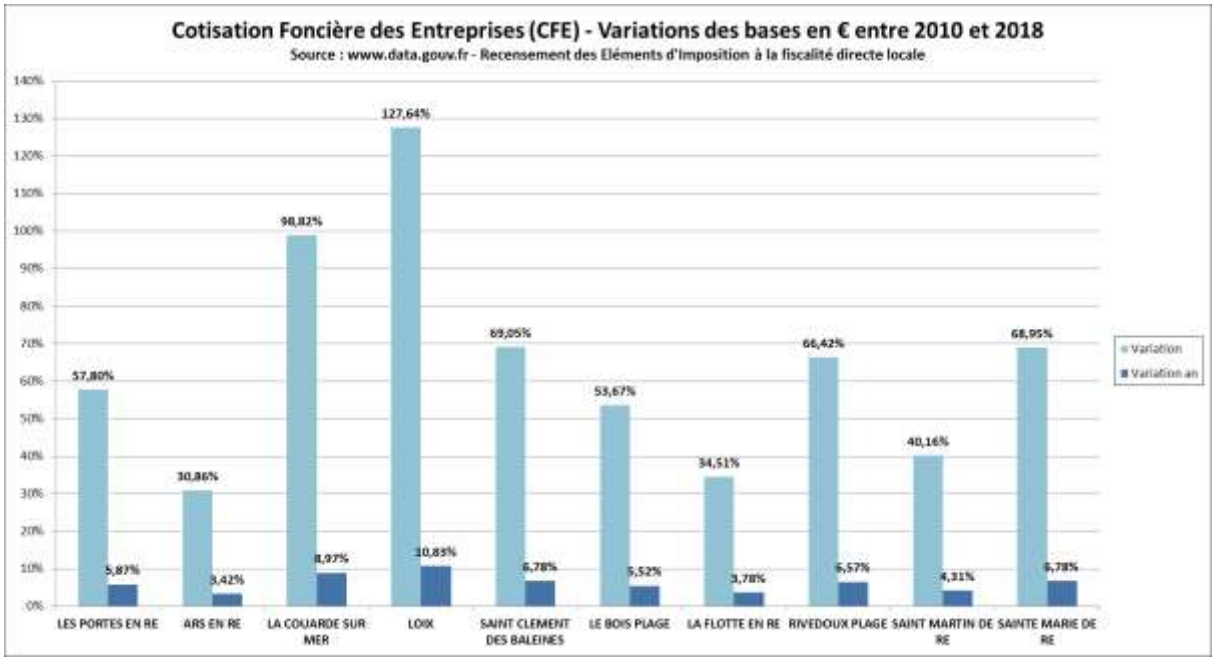
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations des bases en € entre 2010 et 2018
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
140%
130%
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
57,80%
5,87%
30,86%
3,42%
98,82%
8,97%
127,64%
10,85%
69,05%
6,78%
53,67%
5,52%
34,51%
3,78%
66,42%
6,57%
40,16%
4,31%
68,95%
6,78%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE
LA FLOTTE EN RE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

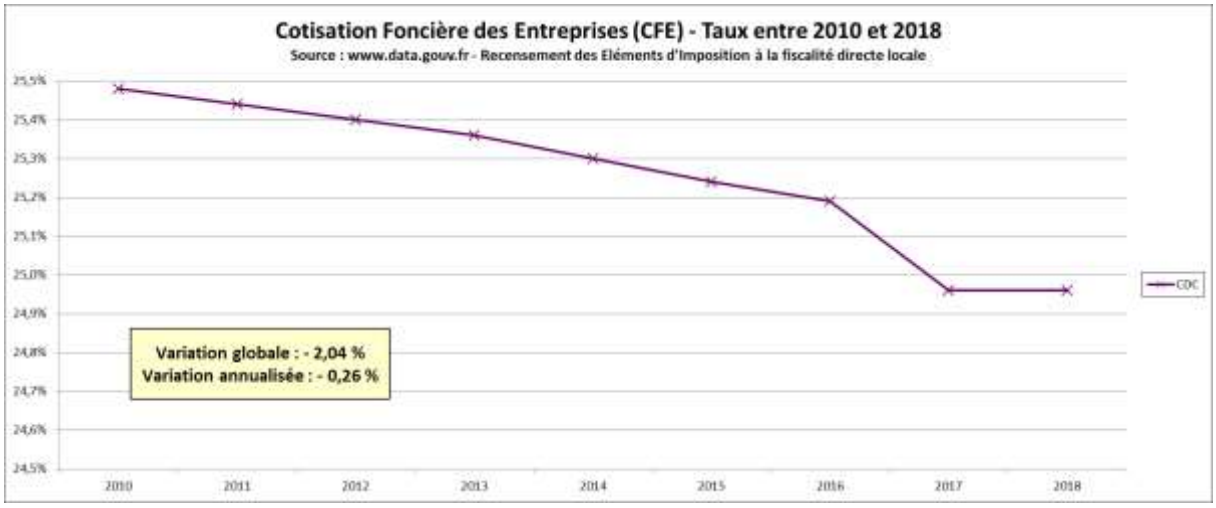
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Taux entre 2010 et 2018
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
25,5%
25,4%
25,3%
25,2%
25,1%
25,0%
24,9%
24,8%
24,7%
24,6%
24,5%
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
CDC
Variation globale : - 2,04 %
Variation annualisée : - 0,26 %

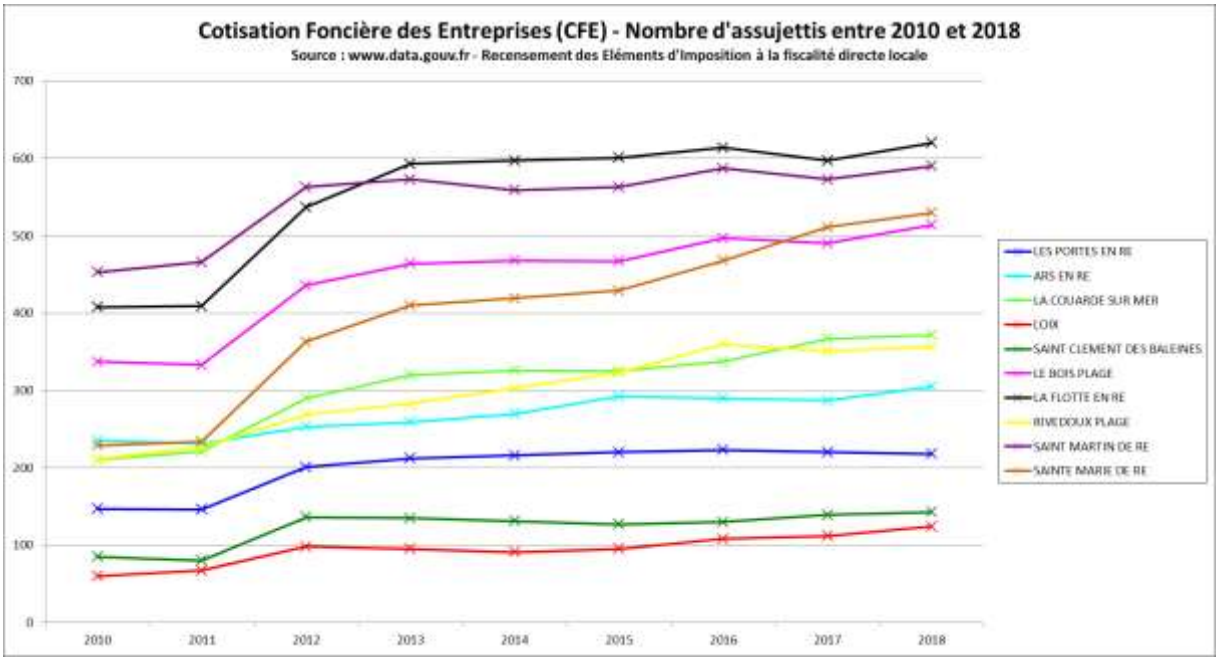

La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.

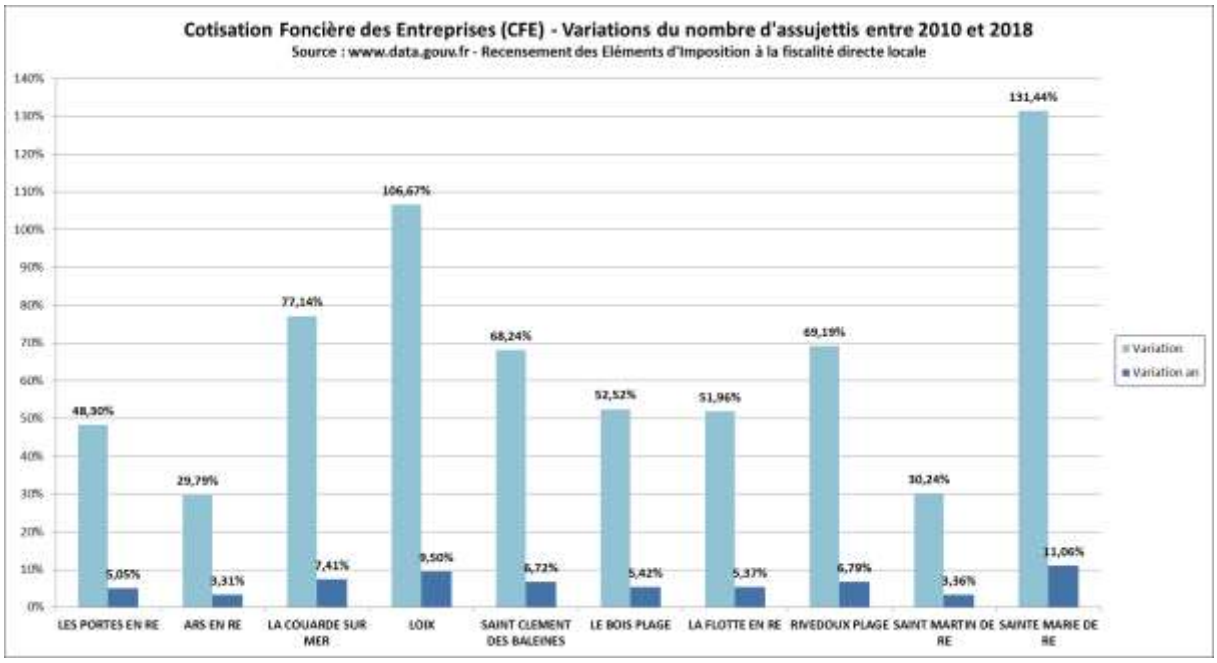

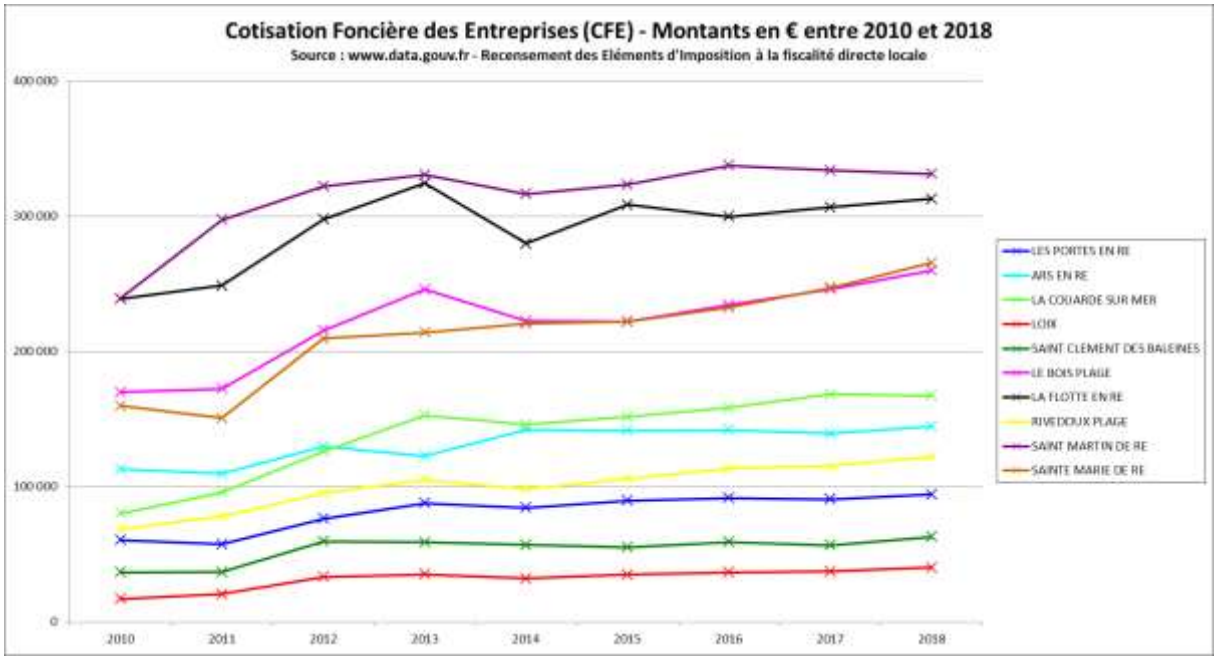

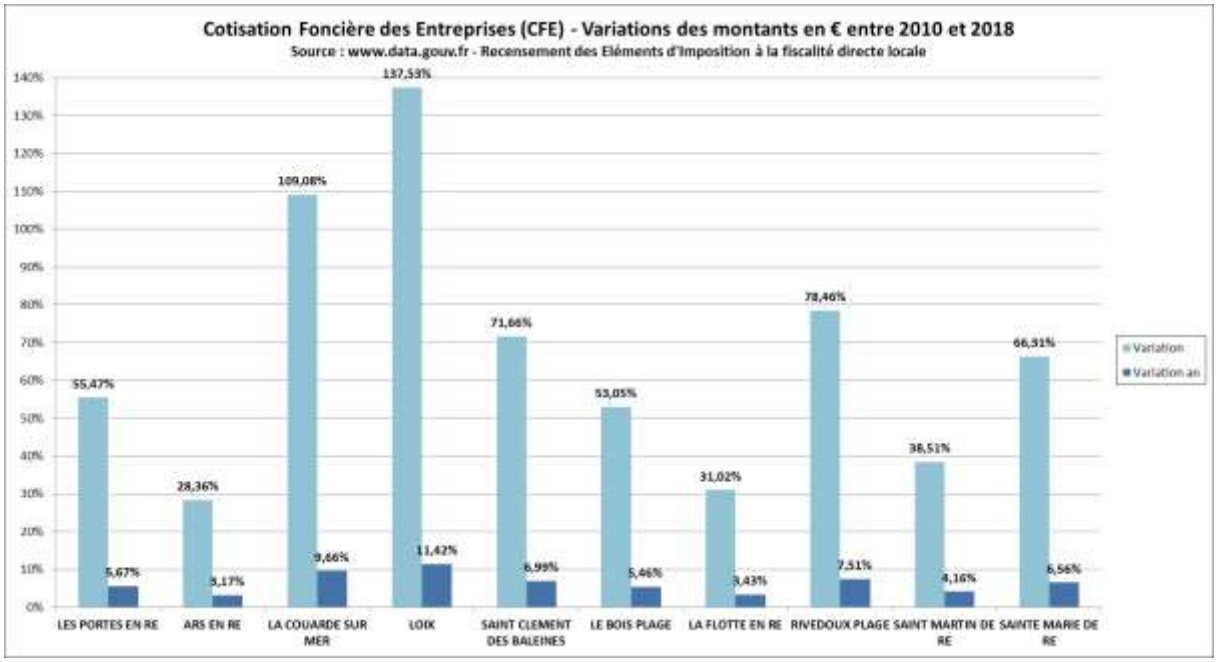

Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases imposables :
  - a les bases imposables les plus élevées du canton Nord,
  - et a enregistré la 2ème plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 98,82 % soit 8,97 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de – 2,04 % soit – 0,26 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
  - a les nombres d'assujettis plus élevés du canton Nord,
  - et a enregistré une progression plutôt élevée par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 77,14 % soit 7,41 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
  - a les montants nets d'imposition les plus élevés du canton Nord depuis 2013,
  - et a enregistré la 2ème plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 109,08 % soit 9,66 % par an.

VI.2.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

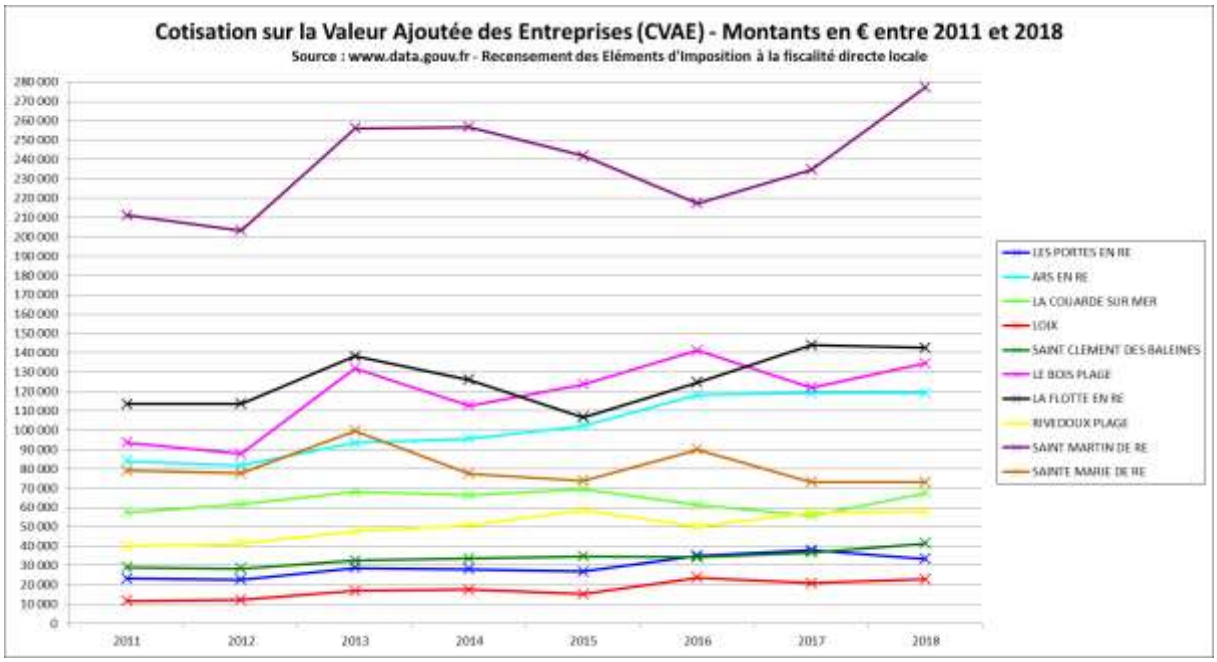

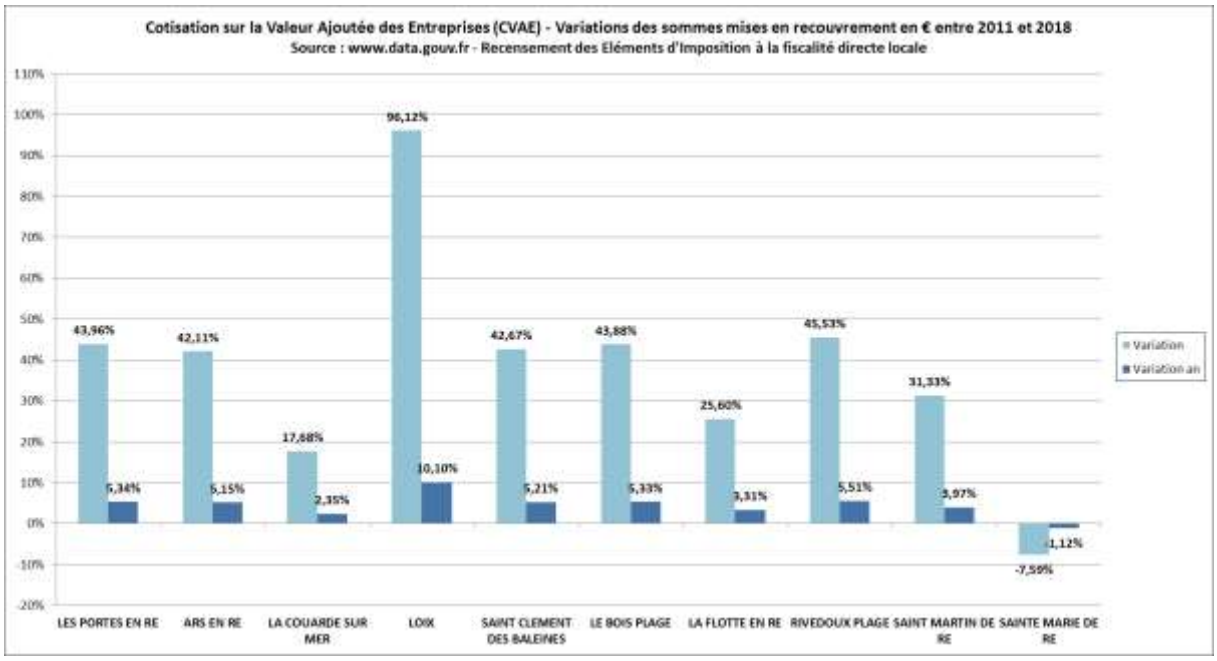

Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- a des sommes mises en recouvrement plutôt élevées par rapport aux autres communes du canton Nord et plutôt faibles par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
- et a enregistré la 2ème plus faible hausse par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 17,68 % soit 2,35 % par an.

VI.2.3 Attributions de compensation

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :

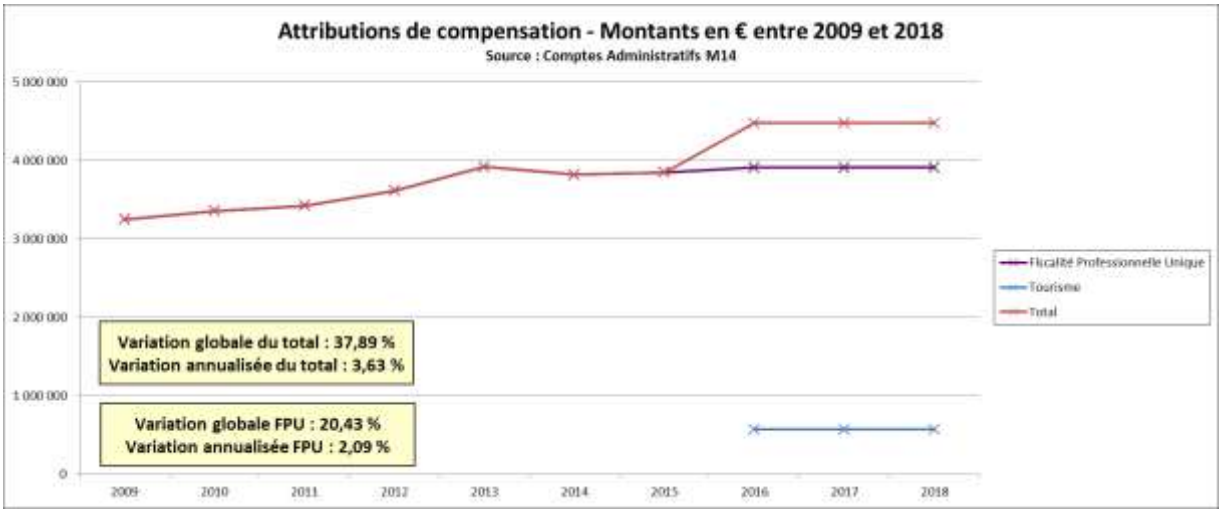

VI.2.4 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.

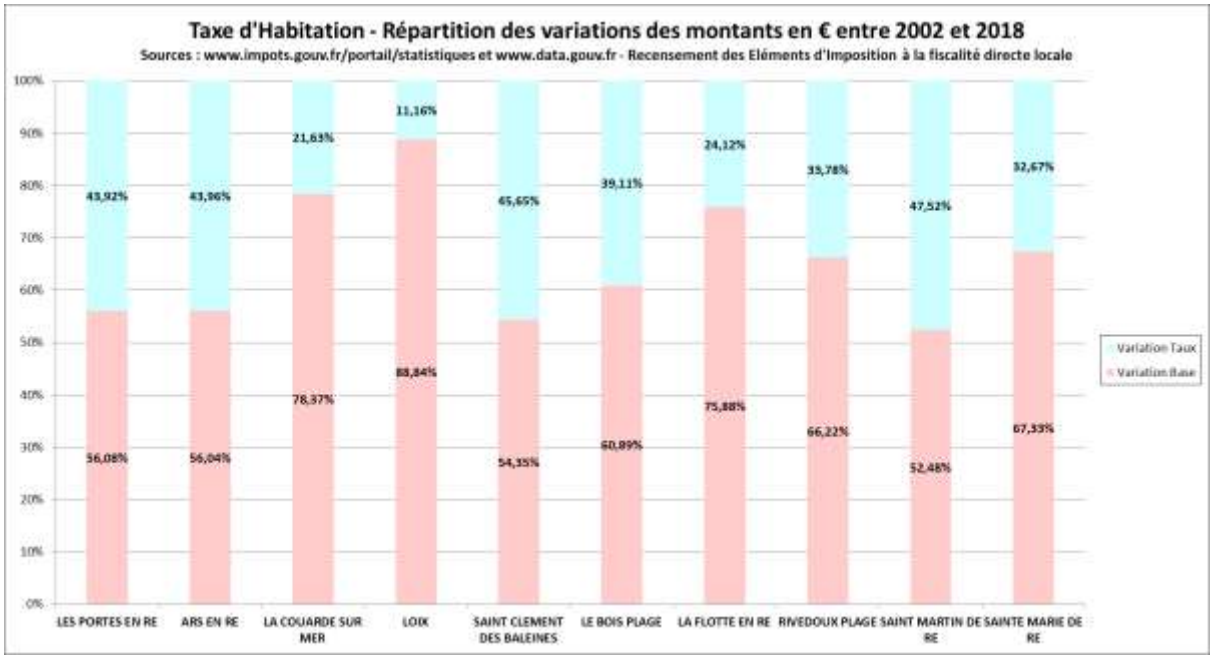

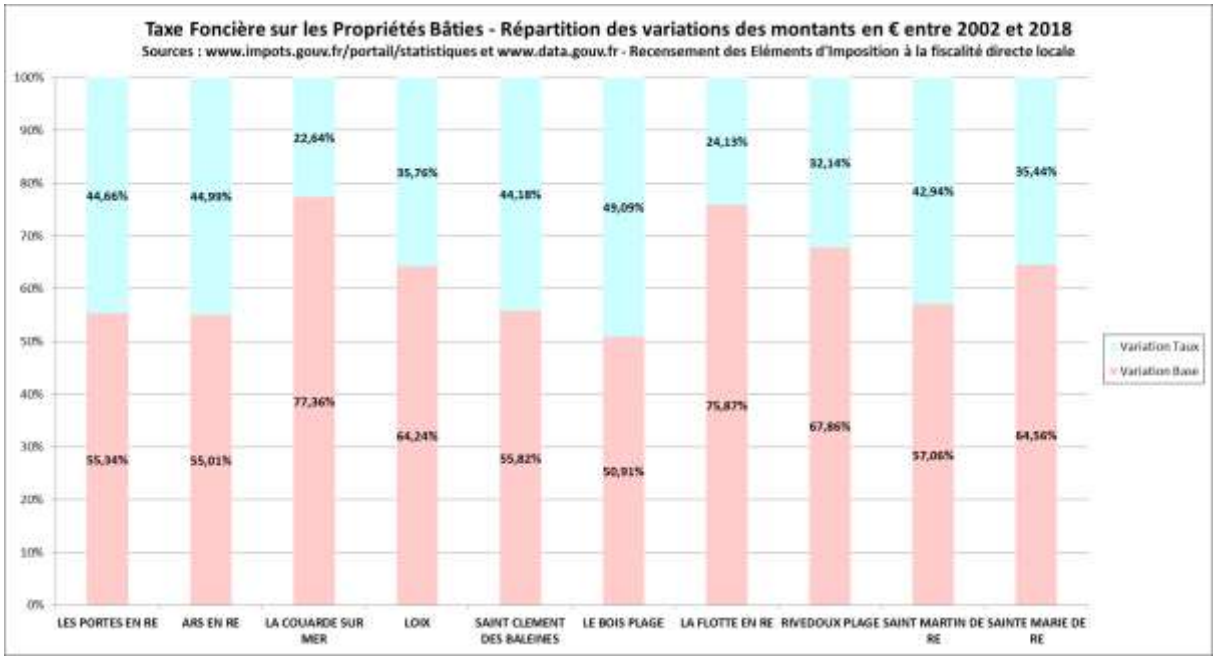

On constate que, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les répartitions sont déséquilibrées :

- avec 78 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 22 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

VI.2.5 Commentaires

VI.2.5.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de La Couarde-sur-Mer.
Ainsi dans le Compte Administratif de 2018 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 43,8 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (2,337 M€) :
  - l'article « 7311 – Contributions directes » représente 61,2 %,
  - l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,2 %,
  - l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 15,4 % dont 12,5 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 2,9 % au titre du Tourisme,

- l'article « 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 0,2 %,
- l'article « 7336 – Droits de place » représente 3,3 %,
- l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 19,7 %,
- l'article « 7388 – Autres taxes diverses » représente 0,0 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2018 :
  - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
  - et plus de 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas encore relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de La Couarde-sur-Mer.
Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de La Couarde-sur-Mer.

VI.2.5.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2018 :
- 12,5% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 8,9 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes :
- l'évolution, globalement à la hausse, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et notamment du nombre d'assujettis, est un signe positif pour la commune de La Couarde-sur-Mer,
- de même que le rétablissement du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La présence d'une Zone Artisanale et d'un nombre significatif d'entreprises sur le territoire de la commune ne sont, bien entendu, pas étrangers à ces bons chiffres.
La commune de La Couarde-sur-Mer possède donc déjà des atouts pour le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, et pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

VII. DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VII.1 Répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2010 – 2018, la répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune de La Couarde-sur-Mer (donc hors budgets annexes et sans tenir compte des atténuations de produits) et leurs évolutions étaient les suivantes :

		en k€	en %	Evolution
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	1 007	*54%*	*22%*
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	224	*12%*	*-13%*
61	SERVICES EXTERIEURS	304	*16%*	*15%*
60	ACHATS NON-STOCKABLES	181	*10%*	*11%*
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	99	*5%*	*10%*
63	IMPOTS ET TAXES	34	*2%*	*45%*
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	*0%*	*-82%*
022	DEPENSES IMPREVUES	0	*0%*	
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT		**1 851**	*100%*	*15%*

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, de 2010 à 2018, plus de la moitié.

D'autre part, si on compare les dépenses courantes de fonctionnement de 2018, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux dépenses courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2010 et 2018 on obtient les éléments suivants :

		2018 réel		2018 calculé avec inflation	
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	1 103	*57%*	985	*53%*
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	192	*10%*	239	*13%*
61	SERVICES EXTERIEURS	299	*15%*	281	*15%*
60	ACHATS NON-STOCKABLES	208	*11%*	203	*11%*
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	103	*5%*	102	*6%*
63	IMPOTS ET TAXES	41	*2%*	31	*2%*
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	*0%*	0	*0%*
022	DEPENSES IMPREVUES	0	*0%*	0	*0%*
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT		**1 947**	***100%***	**1 841**	***100%***

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches, ce qui a tendance à signer une maîtrise de ces dépenses.

Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'Ile de Ré.

VII.2 Charges de personnel

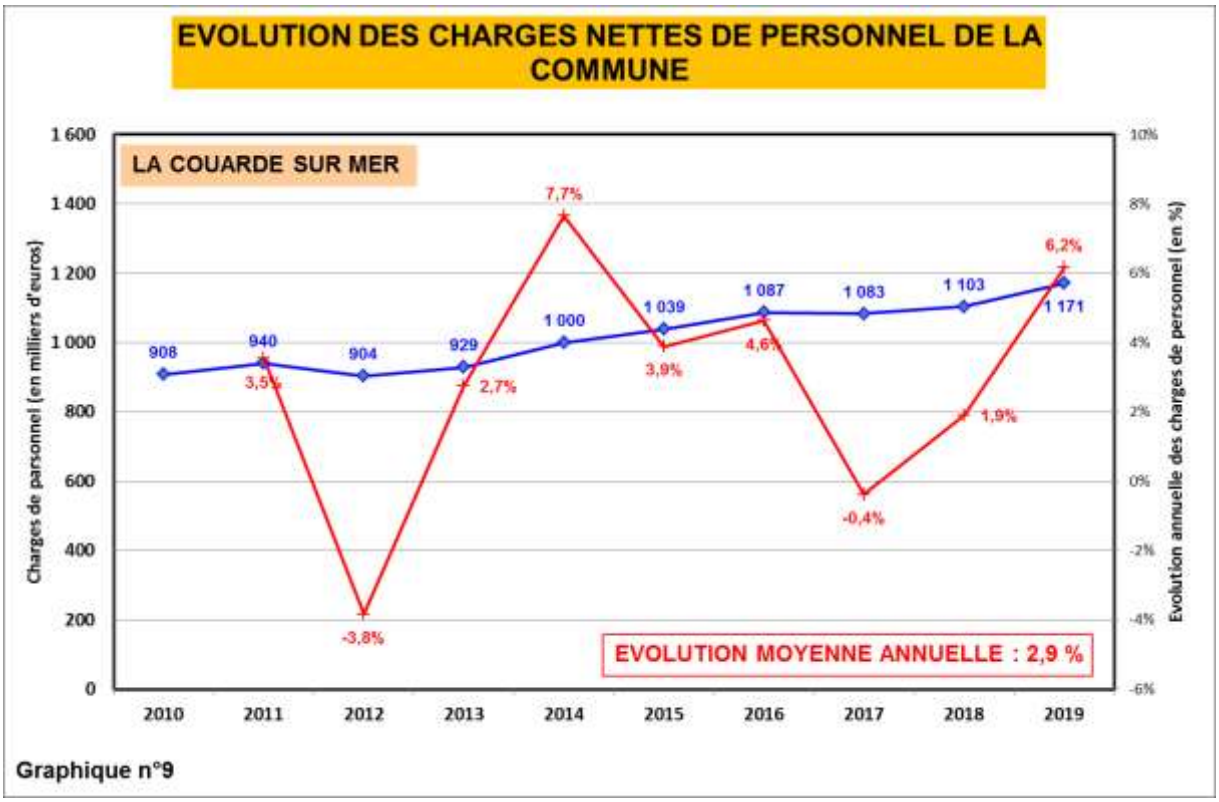

Graphique n°9

La hausse de ces charges de personnel n'a pas été constante entre 2010 et 2018, connaissant deux baisse en 2012 (- 3,8 %) et en 2017 (- 0,4 %).

Le Budget Primitif 2019 annonce, quant à lui, la 2ème plus forte hausse de la période à 6,2 % : il faut espérer que cette hausse ne se réalise pas ou, qu'au pire, elle soit surévaluée !

De plus, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est plutôt stable, oscillant autour de 55 %,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement s'il a connu une phase de décroissance entre 2010 et 2013, a ultérieurement enregistré une phase de croissance jusqu'en 2016 / 2017 ; l'année 2018 marquant, en la matière, un ralentissement bienvenu, cet indicateur passant de nouveau sous la barre des 35 %.

Les prévisions budgétaires de 2019, si elles se réalisaient, marqueraient :

- une forte dégradation de l'indicateur lié aux recettes réelles de fonctionnement,
- et une amélioration de celui lié aux charges courantes de fonctionnement, la hausse globale de ces dernières étant supérieure à la hausse particulière des charges nettes de personnel.

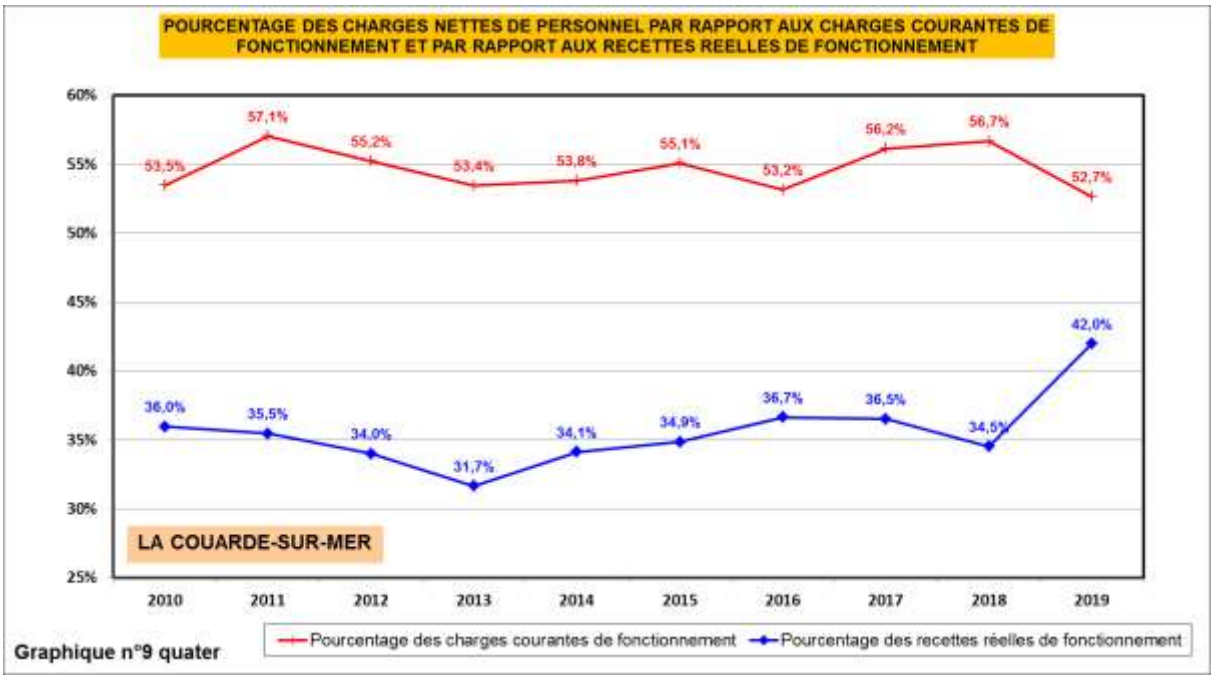

Graphique n°9 quater

Ainsi pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les charges nettes de personnel semblent plutôt maîtrisées même si elles demeurent à un niveau assez élevé en pourcentage des charges courantes de fonctionnement.

Il conviendra également de les maintenir à un niveau raisonnable proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement comme cela était le cas par le passé.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes du Nord de l'Ile de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 13 % ; on est donc en droit de se demander :
    - pourquoi les charges de personnel de la commune de La Couarde-sur-Mer n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
    - et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale…) ?

Autant de questions que nous ne manquerons pas de poser à Monsieur le Maire.

VII.3 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2019 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes du Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivants :

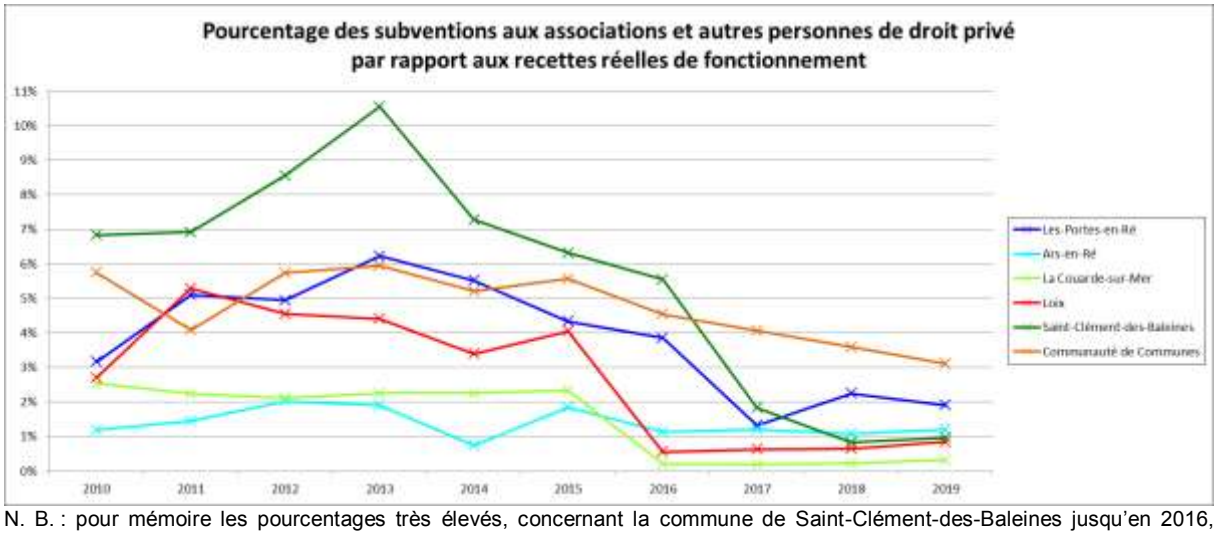

N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune de La Couarde-sur-Mer se montre plutôt économe, notamment depuis 2016, avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes du Nord de l'Ile de Ré et à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

L'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers **»** du Compte Administratif 2018 de la commune de La Couarde-sur-Mer, est vierge dans les éléments en notre possession. Cependant :

- 5 300 € ont été attribués lors du Conseil Municipal du 14 mars 2018 selon la répartition reprise ci-dessous,
- le poste « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Compte Administratif 2018 ressort à 7 300 €,
- 2 000 € de subventions sont donc à destination indéterminée.

Pour 2019 les éléments sont tirés du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2019, l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers **»** du Budget Primitif en notre possession étant également vierge sur ce sujet.

Nom des bénéficiaires	2018	2019
Personnes de droit privé	5 300,00	3 500,00
Associations	5 300,00	3 500,00
Club de l'Amitié	*2 500,00*	*3 000,00*
Anciens Combattants	*300,00*	*300,00*
Anciens Cols Bleus	*300,00*	*200,00*
Personnes de droit public	0,00	0,00
Départements	0,00	0,00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 17		*42,00*
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79		
Indéterminé	2 000,00	0,00
TOTAL GENERAL	**7 300,00**	**3 542,00**

Pour information la somme portée au débit de l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » dans le Budget Primitif 2019 de la commune est de 9 000 €.

VIII. EMPRUNTS

VIII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période de 2010 à 2018, et prévisionnel pour l'année 2019, par la commune pour son Budget Général et ses Budgets Annexes, sont les suivants :

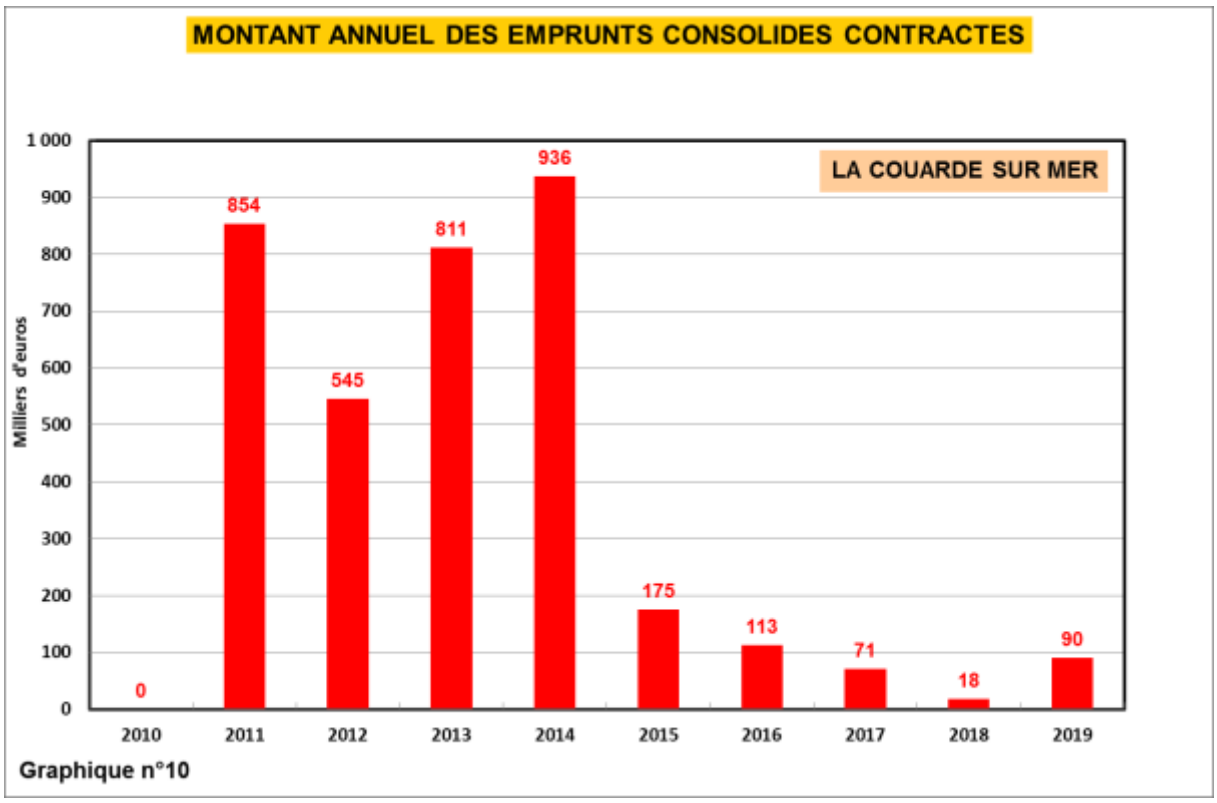

On notera les montants empruntés très importants des années 2011, 2012, 2013 et 2014.

VIII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2018.

IX. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

IX.1 Endettement consolidé

IX.1.1 Evolution

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs, indique l'évolution :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.

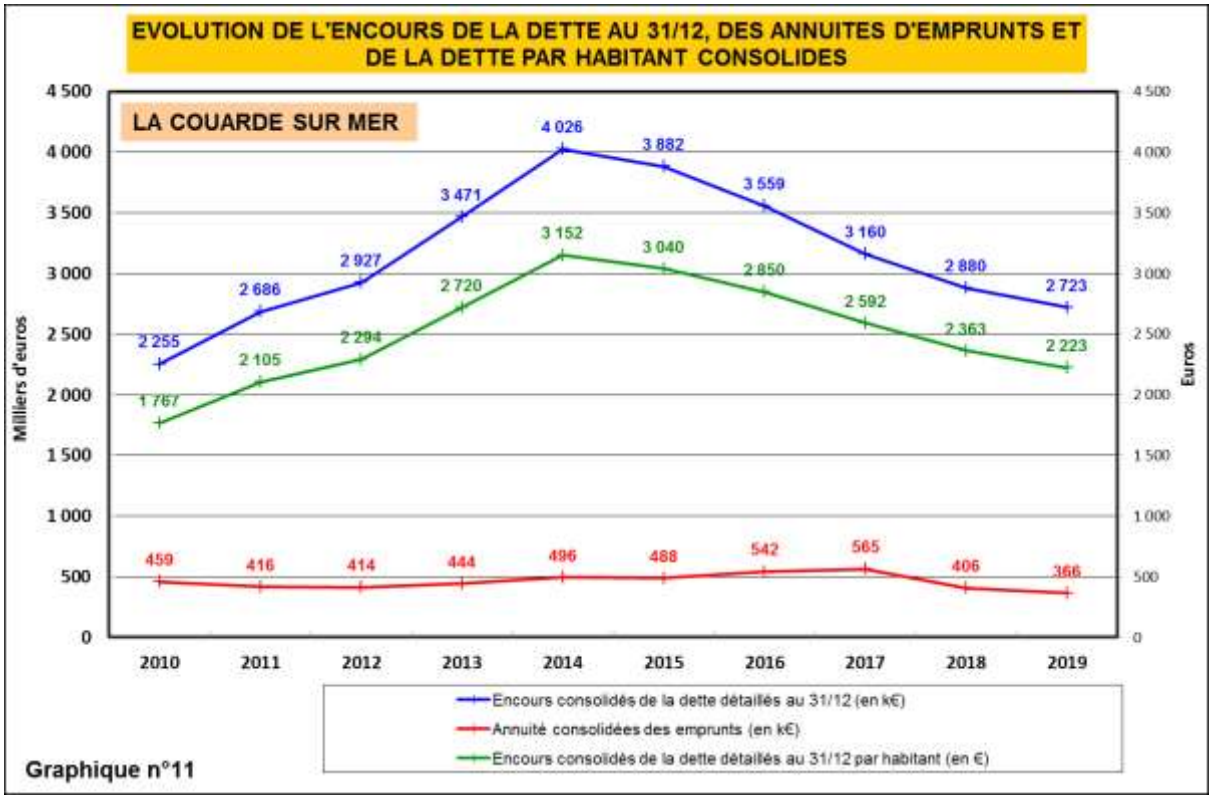

La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue, pour les encours, deux périodes différentes :
- une période de hausse entre 2010 et 2014,
- une période de baisse à partir de 2015.

Pour les annuités, les évolutions sont plus contrastées :
- baisse de 2010 à 2012,
- hausse en 2013, puis 2014,
- légèrement baisse en 2015,
- reprise de la hausse jusqu'en 2017,
- baisse significative en 2018 et dans les prévisions budgétaires 2019.

IX.1.2 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :
Dette fin année (N) = Dette fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow et/ou Comptes de Gestion).

Avec le premier type de contrôle on constate, dans les comptes de la commune de La Couarde-sur-Mer, un décalage dans l'enregistrement des opérations d'emprunt bancaire :
- l'Annexe « IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs ne les fait apparaître que l'année où les remboursements débutent,
- *a contrario* ces opérations sont enregistrées en recettes d'investissement dès leur signature.

Ceci explique les différences que votre association constate régulièrement.

Avec le second type de contrôle nous constatons également des décalages systématiques : nous ne manquerons pas de rappeler à Monsieur le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Comptes de Gestion).

IX.2 Endettement non-consolidé

Pour mémoire nous avions fait paraître dans la « Lettre de l'Association » datée de Mai 2018 une étude sur l'endettement non-consolidé des dix communes de l'Ile de Ré avec un graphique semblable à celui reproduit ci-dessous (que vous pouvez retrouver sur notre site Internet à l'adresse : http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR_201805_Lettre_Association) :

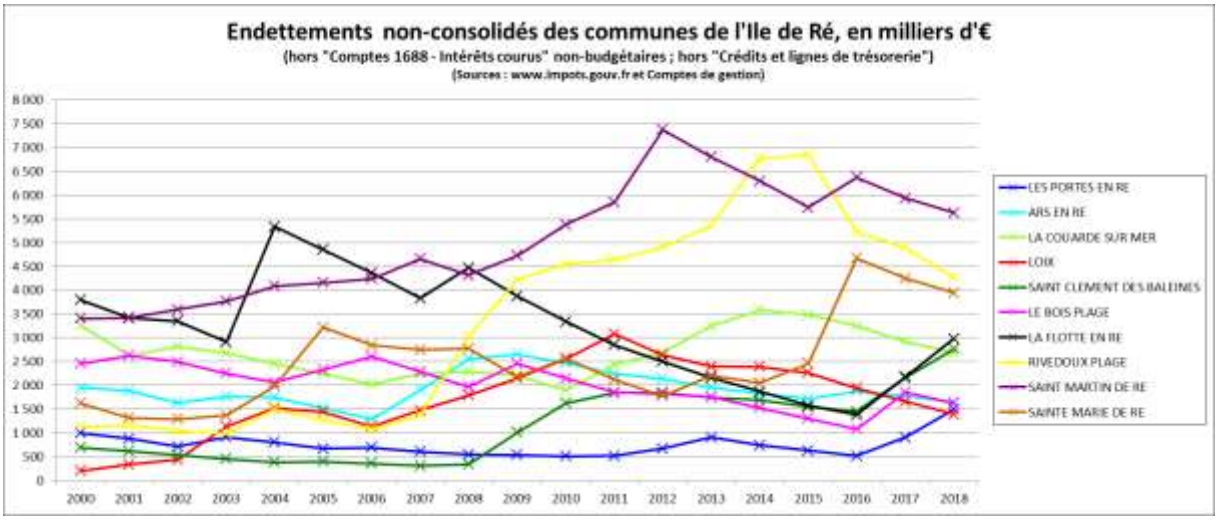

Comme nous l'écrivions à l'époque « *l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non consolidées* ».

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer ce phénomène existe et il est donc impératif que l'équipe municipale garde une vision globale de son endettement consolidé (*cf.* graphique ci-dessous) quels que soient les Budgets Annexes et leur nombre.

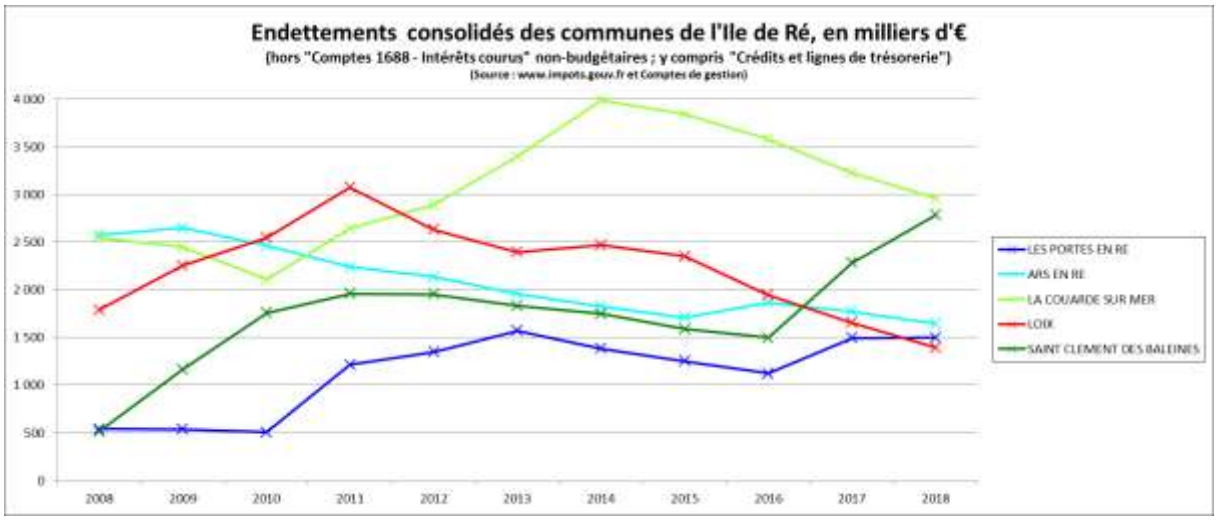

IX.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.
Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.

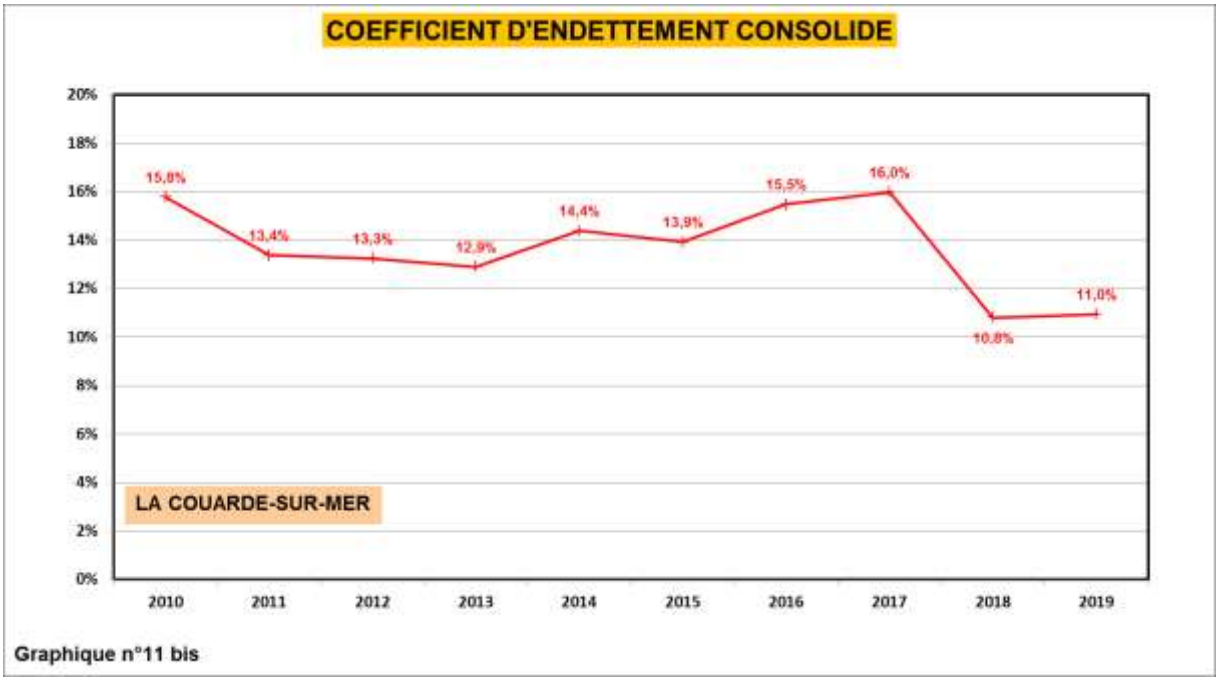

Ce coefficient est plutôt stable, oscillant autour de sa moyenne située vers 14 % jusqu'en 2017, et est en amélioration en 2018 et dans les prévisions budgétaires de 2019.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement que nous évoquions au début de cette étude :

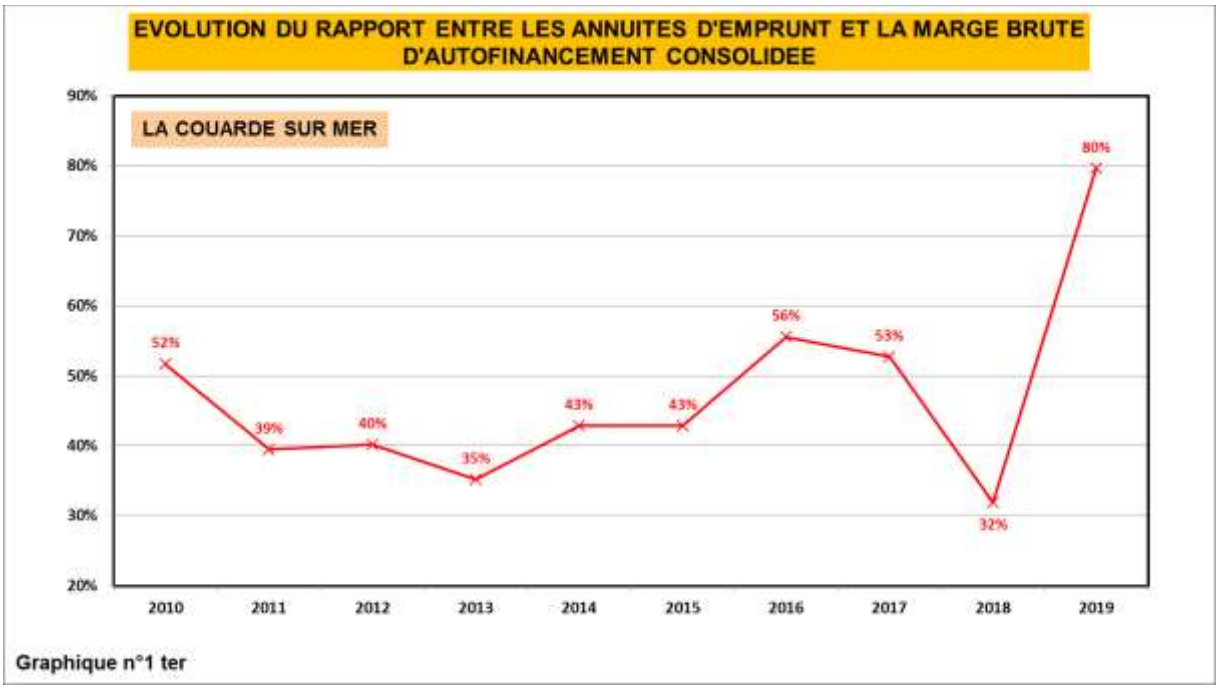

- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 2,47 années pour la commune de La Couarde-sur-Mer au 31 décembre 2018, en prenant en compte l'endettement mentionné dans le Compte de Gestion de 2018 plutôt que l'endettement mentionné à l'Annexe « IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif de 2018, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

X. INVESTISSEMENTS

X.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.
L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.
On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.

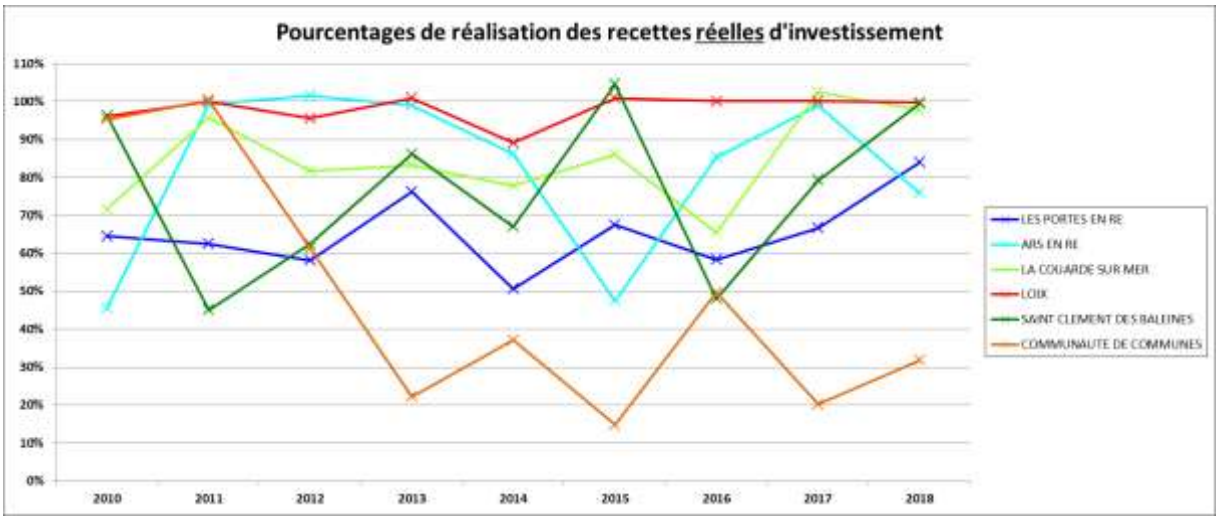

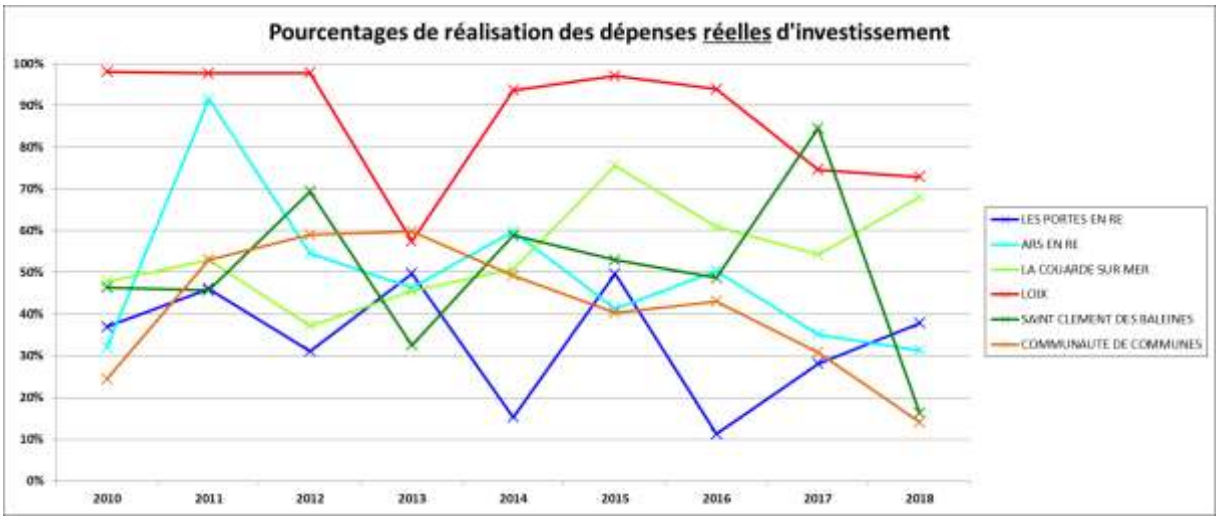

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) étaient régulièrement, jusqu'en 2016, surévaluées jusqu'à plus de 30 % ; les années 2017 et 2018 marquant une très nette amélioration de cet indicateur qui avoisine de nouveau 100 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 25 à 65 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

X.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

X.2.1 Réalisées en 2018

Pour l'année 2018, les opérations d'équipement de la commune de La Couarde-sur-Mer sont les suivantes :

N°	Intitulé	2018											
		Dépenses						Recettes					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées
1002	Matériel services techniques	37 500,00	36 606,04	98%	893,96		893,96						
1003	Matériel services administratifs	16 639,00	8 892,92	53%	7 746,08	336,00	7 410,08						
1004	Matériel divers services	15 526,00	6 903,52	44%	8 622,48	498,32	8 124,16						
1005	Travaux bâtiments divers	529 820,00	191 508,09	36%	338 311,91	292 795,92	45 515,99		11 500,00		-11 500,00		-11 500,00
1006	Travaux de V. R. D. divers	1 231 380,00	969 159,76	79%	262 220,24	262 220,24	0,00	78 800,00	59 867,72	76%	18 932,28	18 530,91	401,37
1007	Travaux plages	5 000,00	1 954,51	39%	3 045,49		3 045,49						
1008	Travaux E. P. SDEER	7 000,00		0%	7 000,00	2 383,93	4 616,07	2 000,00	2 087,88	104%	-87,88		-87,88
12	L'Ile aux Loisirs	7 220,00	5 584,36	77%	1 635,64		1 635,64						
122	Gros travaux sur réseau pluvial	22 200,00		0%	22 200,00	22 200,00	0,00						
TOTAL		**1 872 285,00**	**1 220 609,20**	**65%**	**651 675,80**	**580 434,41**	**71 241,39**	**80 800,00**	**73 455,60**	**91%**	**7 344,40**	**18 530,91**	**-11 186,51**

Les deux opérations d'équipement « n°1005 – Travaux bâtiments divers » et « n°1006 – Travaux Voiries Réseaux Distributions (V. R. D.) divers », représentent plus de 95 % des dépenses réalisées en 2018.

En matière de recettes la subvention reçue pour l'opération d'équipement « n°1006 – Travaux Voiries Réseaux Distributions (V. R. D.) divers » représente plus de 81 % du total.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) représentent, au total, 31 % des dépenses budgétisées.

X.2.2 Budgétisées en 2019

Pour l'année 2019, les opérations d'équipement de la commune de La Couarde-sur-Mer budgétisées, y compris les restes à réalisés reportés de 2018, sont les suivantes :

N°	Intitulé	2019	
		Dépenses	Recettes
1002	Matériel services techniques	34 200,00	
1003	Matériel services administratifs	26 536,00	
1004	Matériel divers services	40 610,00	2 100,00
1005	Travaux bâtiments divers	534 295,92	55 600,00
1006	Travaux de V. R. D. divers	771 120,24	31 300,00
1007	Travaux plages	5 000,00	
1008	Travaux E. P. SDEER	7 383,93	
12	L'Ile aux Loisirs	4 700,00	
122	Gros travaux sur réseau pluvial	22 200,00	
TOTAL		**1 446 046,09**	**89 000,00**

Comme en 2018, les deux opérations d'équipement « n°1005 – Travaux bâtiments divers » et « n°1006 – Travaux Voiries Réseaux Distributions (V. R. D.) divers », sont les principaux postes de dépenses budgétisées : soit 90 % du total.

X.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2018 et prévues en 2019).

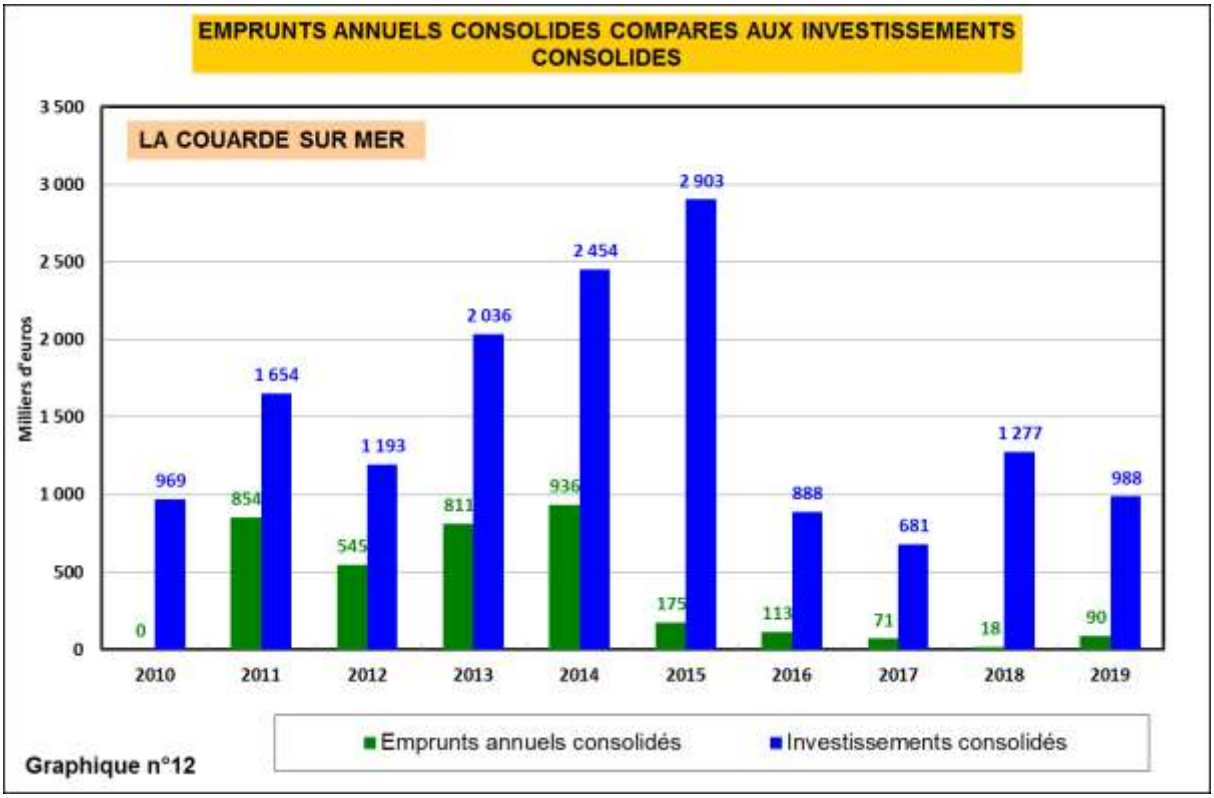

On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.
D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

X.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

X.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune (marge nette d'autofinancement, subventions, F.C.T.V.A., T.L.E., autres recettes et emprunts) aux investissements réalisés ou prévus pour 2019.

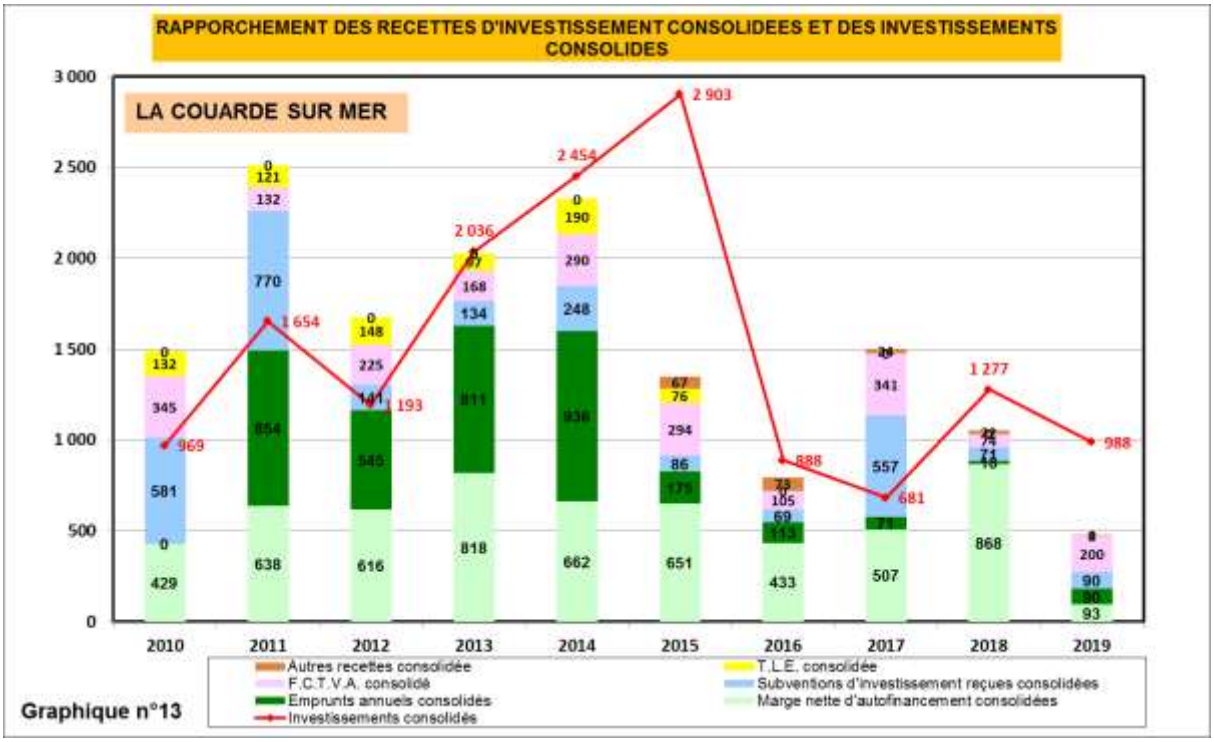

Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2014, 2015, 2016, 2018 et 2019.

X.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(1) Recettes d'investissement consolidées	1 058	1 023	513	400	728	523	247	922	168	291
(2) Investissements consolidés	969	1 654	1 193	2 036	2 454	2 903	888	681	1 277	988
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	89	-631	-680	-1 637	-1 726	-2 381	-641	241	-1 109	-697
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	429	638	616	818	662	651	433	507	868	93
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	518	6	-63	-819	-1 064	-1 730	-207	748	-241	-604
(6) Emprunts annuels consolidés	0	854	545	811	936	175	113	71	18	90
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	518	860	482	-7	-128	-1 555	-95	819	-223	-514
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	518	1 378	1 860	1 853	1 724	169	75	894	670	157

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2009 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2010).

X.4.3 Fonds de roulement

X.4.3.1 Fonds de roulement du Budget Général

Pour contourner cette difficulté on peut se tourner vers le Fonds de Roulement (FDR) que l'on peut calculer à partir des Comptes de Gestion de la commune.

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « *C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.* »

D'un point de vue pratique, un Fond de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».
A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'Ile de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex).

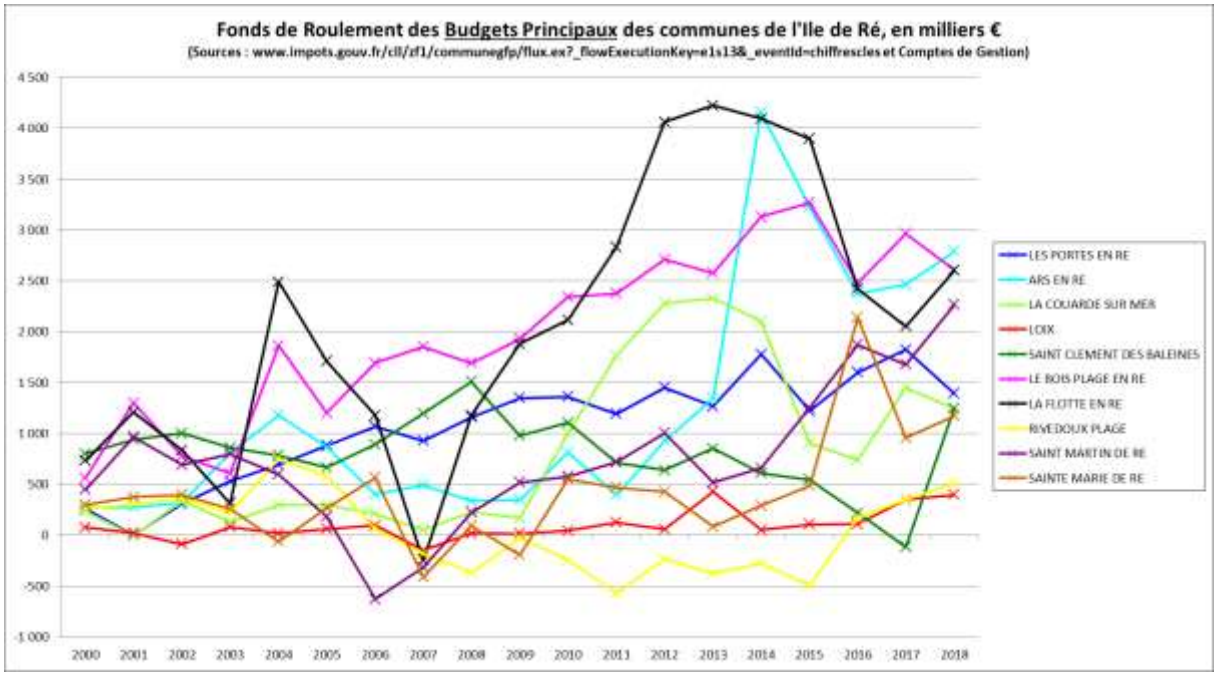

On constatera que la commune de La Couarde-sur-Mer a vu sur cette période son Fonds de Roulement :
- stagner jusqu'en 2009,
- croître fortement jusqu'en 2013,
- décroître fortement jusqu'en 2016,
- croître significativement en 2017,
- puis enfin décroître de nouveau en 2018.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2018 :
- quatre mois et demi environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2018),
- ½ année environ de recettes fiscales (base 2018),
- huit mois et demi environ de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2018).

Le matelas de réserves n'est pas démesuré et les possibilités de financement de nouvelles opérations d'investissement sur fonds propres restent relativement limitées.
De plus, comme nous l'avons vu au début de cette étude, la forte dégradation de la marge nette d'autofinancement envisagée pour 2019 imposerait, d'autant plus, le financement de telles opérations en ayant recours à l'emprunt bancaire.

X.4.3.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de La Couarde-sur-Mer, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :
- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
    - du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation,

- des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Camping Municipal (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée (sauf en 2013 pour de Camping Municipal),
- et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone de mouillage (tracé en bleu), Bâtiments agricoles (tracé en jaune) et Maison médicale (tracé gris).

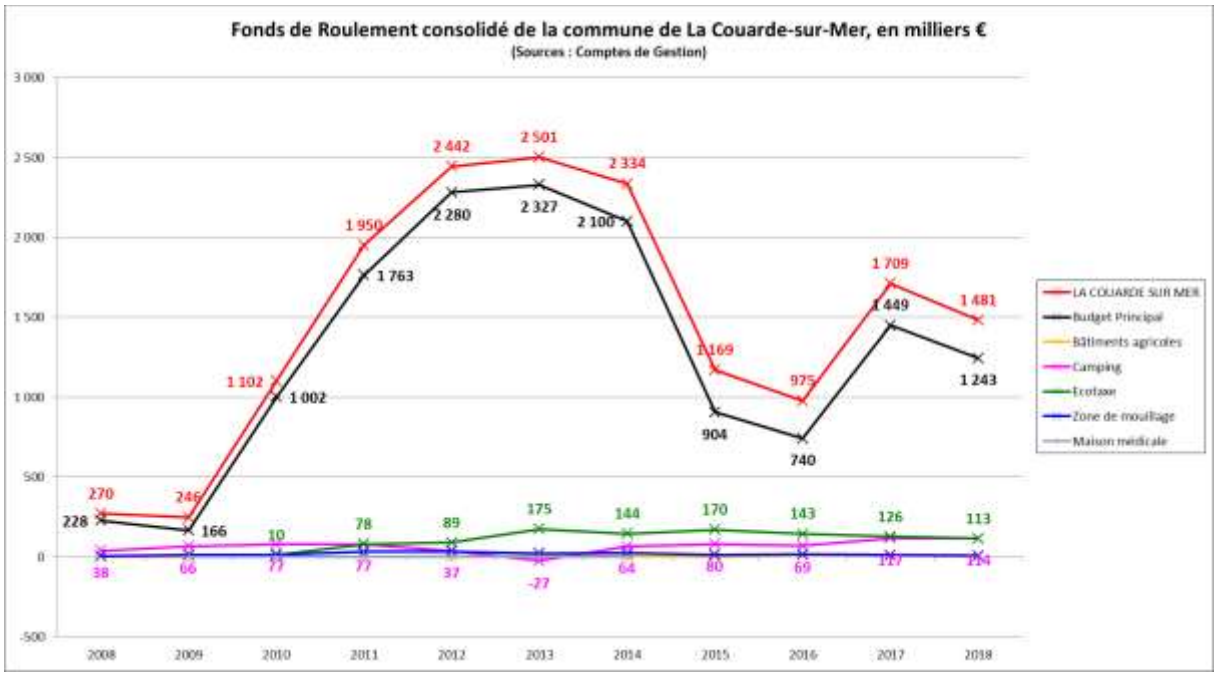

La situation financière de la commune de La Couarde-sur-Mer, vis-à-vis de cet indicateur, est donc positive.

X.4.3.3 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « *Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.* »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) sont en territoire positif (sauf en 2013 pour le Camping Municipal) et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue depuis 2011 en territoire positif (besoin de financement) mais assez proche d'une position d'équilibre.

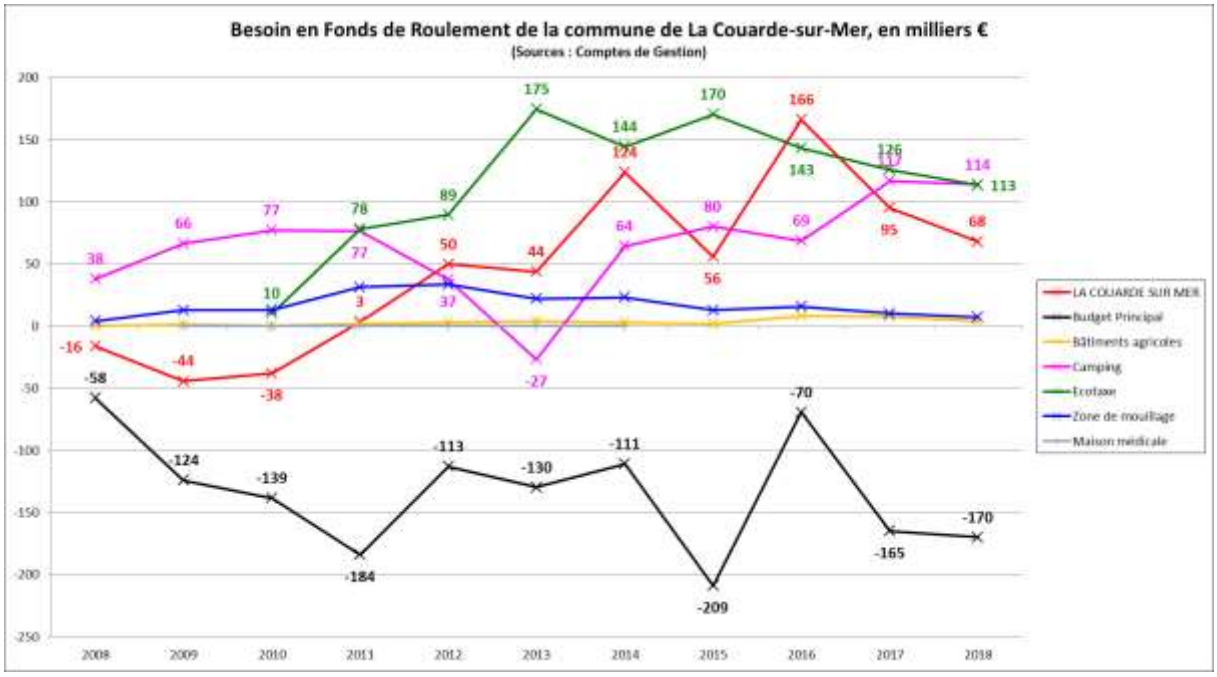

X.4.4 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.4.4.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « *enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés* » pour reprendre la définition de l'instruction M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.

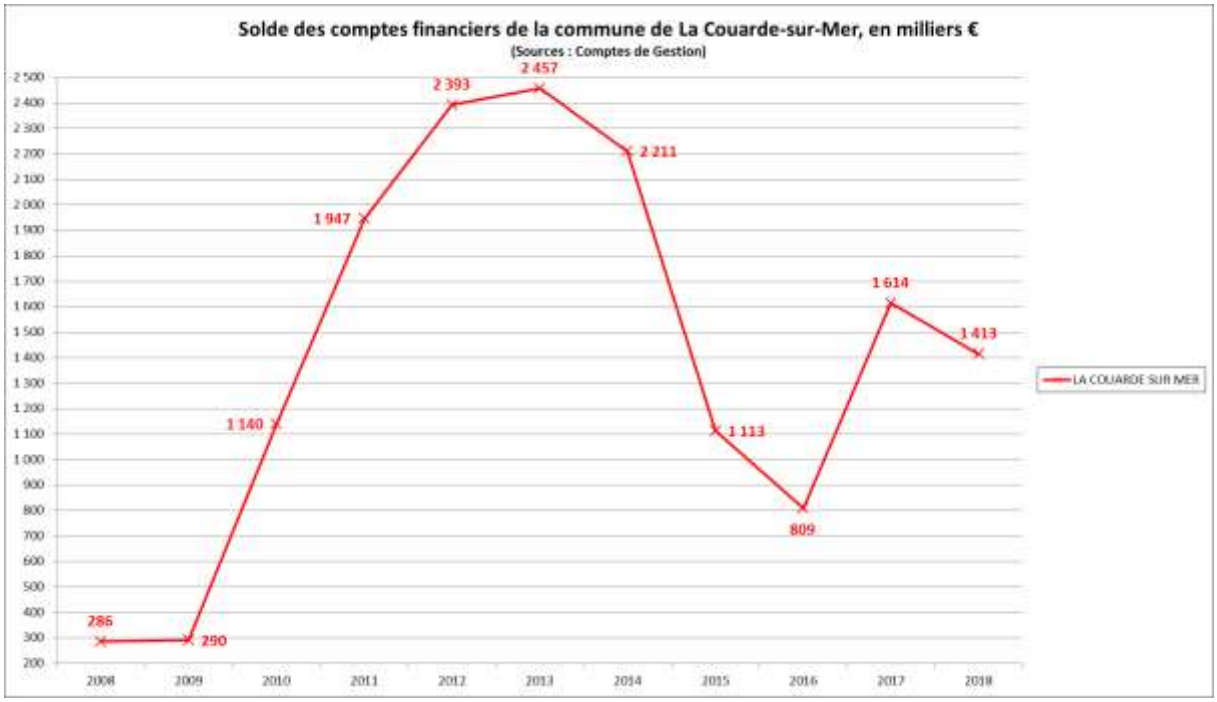

Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable du Budget Principal de la commune de La Couarde-sur-Mer est positive sur la période étudiée et est comprise entre 0,286 M€ en 2008 et 2,457 M€ en 2013.

X.4.4.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

- créditeur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
  - lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
  - lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
  - lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent» au Budget Principal,
  - lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent» au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.

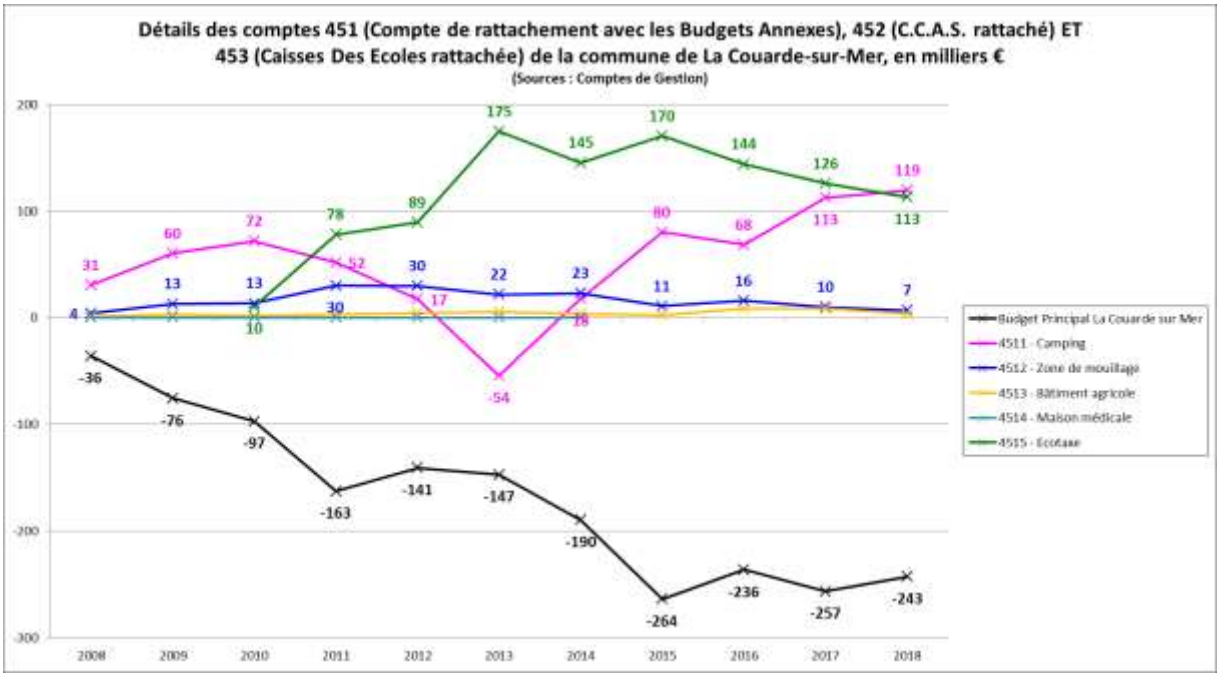

Comme le montre ce graphique le Budget Principal de la commune de La Couarde-sur-Mer est débiteur, depuis 2008, vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe » et du Budget Annexe « Camping Municipal » (sauf en 2013).

Quoi qu'il en soit on peut dire que l'équipe municipale en place n'abuse pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation de son Budget Principal, le solde de ses comptes financiers, évoqué au chapitre précédent, restant toujours supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes.

XI. CONCLUSION

Au vue de cette « Radioscopie » de la commune de La Couarde-sur-Mer, on peut dire que sa situation financière est plutôt saine, voir sous certains aspects confortable.

Il n'en demeure pas moins que l'équipe municipale devrait s'atteler à corriger les quelques aspects problématiques soulevés au long de cette étude, notamment pour avoir, à tout moment, une vision claire de la situation financière de la commune, éviter les dérives potentiellement nuisibles et gérer la commune au plus près des intérêts de ses résidents / contribuables.

Elle pourra alors d'autant mieux, comme ses successeurs, s'attaquer aux défis majeur des années, voir des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'Ile de Ré (commerces, école…) ; faciliter les installations professionnelles, notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment ; faciliter le logement de nouveaux résidents permanents.

Aux Portes-en-Ré, le 6 août 2019.
Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré.
Le Président.